

# RAPPORT ANNUEL

ÉDITION 2023













## Table des matières

<b>Mot du président</b> .....	9
<b>1. Rapport d'activité</b> .....	13
1.1. Organes de gouvernance.....	13
1.2. Bilan d'étape du plan stratégique .....	14
1.3. Ressources.....	21
1.4. Communication et coopération.....	22
<b>2. Méthodologie</b> .....	29
2.1. Concepts adoptés .....	29
2.2. Organismes fournisseurs de données .....	30
<b>3. Démographie des Entreprises</b> .....	35
3.1. Caractéristiques de base des EPMA.....	35
3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales .....	39
3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	42
<b>4. Emploi des Entreprises</b> .....	49
4.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2021-2022).....	49
4.2. Analyse de la masse salariale (2021-2022) .....	60
4.3. Emplois par genre .....	63
<b>5. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA</b> .....	77
<b>6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives</b> .....	87
6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale .....	87
6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA .....	91
<b>Annexes</b> .....	99
<b>Liste des graphiques, tableaux et figures</b> .....	111





## Mot du président

La quatrième édition 2021-2022 du rapport annuel de l'Observatoire Marocain de la TPME dresse un diagnostic sur l'évolution de la situation démographique, économique et financière du tissu productif national. Cette édition a été enrichie par un nouveau chapitre dédié à l'analyse de l'emploi et des salaires en fonction du genre et de l'accès des entreprises au financement bancaire par genre de leurs dirigeants.

L'environnement national a été marqué, au cours de ces dernières années, par des crises successives liées à la Covid-19 et à la guerre en Ukraine. Ainsi, après la contraction économique de 6,3% en 2020 et le rebond de 8% en 2021, la croissance au Maroc a ralenti à 1,3% en 2022, en raison des impacts de cette guerre aggravés par une sécheresse très sévère.

Dans ce contexte, et selon les données de l'OMPIC, les créations d'entreprises, après avoir augmenté de 23,4% en 2021, ont reculé de 11% en 2022. Quant aux dissolutions des entreprises, elles ont enregistré une hausse de près de 18% en 2022 après celle de 52,4% en 2021.

D'autre part, la base de données des entreprises personnes morales constituée par l'Observatoire, au titre de 2021, et dont l'effectif a totalisé 369.635, fait ressortir que 17.233 entreprises ont changé de taille entre 2020 et 2021. Ainsi, 7.360 microentreprises sont devenues des TPE, 2.563 TPE des PME, et 229 PME des GE. En revanche, 51 GE sont devenues des PME, 1.505 PME des TPE ou des microentreprises et 3.266 TPE des microentreprises.

Selon ces données, le tissu des entreprises reste, à l'instar des années précédentes, largement dominé par les microentreprises bien que leur part ait baissé au cours de ces dernières années pour s'établir à 88% en 2021. Ainsi, 87,1% des entreprises ont employé moins de 10 salariés, la part de celles ayant occupé plus de 100 salariés est limitée à 1,6%.

La répartition du tissu de ces entreprises, au plan régional, montre que l'axe Tanger-El Jadida, qui a généré, en 2021, une part de 58,8% du PIB au plan national, a accueilli environ 63,3% de leur effectif total.

Au niveau sectoriel, le rapport révèle que l'effectif des entreprises opérant dans le secteur tertiaire a représenté une part de 67,5%, en hausse de 0,6 point par rapport à 2020, ce secteur ayant contribué pour 52% au PIB. Celle du secteur manufacturier, qui a généré 15% du PIB, s'est élevée à 6,3%.

Pour ce qui est des emplois déclarés à la CNSS, leur examen fait ressortir une progression annuelle plus marquée de 8,9% en 2022, contre 5,4% en 2021 et une hausse annuelle moyenne de 4,7% sur la période 2017-2019. Cette évolution résulte, en plus des impacts de la conjoncture économique, de l'effort de sensibilisation entrepris par cette institution auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Les emplois occupés par les TPME ont représenté 76,4% de l'effectif total déclaré contre 73,1% en 2021. Cette évolution s'explique par la contribution des microentreprises dont la part s'est accrue à 29,7%, après 23,3% en 2021.

L'examen des salaires déclarés au titre de 2022 montre que 75,8% des employés ont perçu une rémunération n'excédant pas 4.000 DH et 44% une rémunération inférieure au SMIG. Ce dernier chiffre s'expliquerait par l'ampleur de l'emploi temporaire et à temps partiel.

Ces analyses font ressortir, par ailleurs, des disparités entre les genres. Ainsi, 33% des emplois sont occupés par des femmes contre 67% pour les hommes, dont les salaires moyens se sont élevés respectivement à 5.051 DH et 5.616 DH. En plus, si 74,4% des emplois masculins sont rémunérés à des salaires inférieurs à 4.000 DH, cette proportion s'est établie à 78,7% pour les employés féminins.

Les inégalités entre les genres sont reflétées également par le nombre des entreprises dirigées par des femmes, la part de celles-ci, dans l'effectif total des entreprises, étant limitée à 16,2% en 2021.

S'agissant de l'évolution des indicateurs financiers, l'analyse des bilans d'un échantillon de 57.443 entreprises personnes morales montre que leur trésorerie est restée globalement stable en 2021 par rapport à 2020. Il en est de même des marges de liquidité, si l'on excepte les entreprises de taille moyenne, dont le ratio de liquidité a augmenté de 6,3%, atteignant ainsi la valeur de 1,36.

A l'instar des années précédentes, l'OMTPME a été sollicité par de nombreuses institutions, tant au niveau national qu'international, pour contribuer à des études et à des projets collaboratifs concernant les TPME. Ceci témoigne de la confiance envers ce jeune organisme qui ne cesse, d'année en année, d'améliorer ses études et analyses tout en explorant de nouvelles problématiques liées au tissu productif national. Il s'agit là d'un effort collectif réalisé avec nos partenaires à qui je tiens à renouveler toute ma gratitude.

# **1. RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

- 1.1. Organes de gouvernance
- 1.2. Bilan d'étape du plan stratégique
- 1.3. Ressources
- 1.4. Communication et coopération



## 1. Rapport d'activité

Ce rapport d'activité présente les réalisations de l'Observatoire sur la période allant de fin 2022 à 2023. Il couvre les volets ci-après :

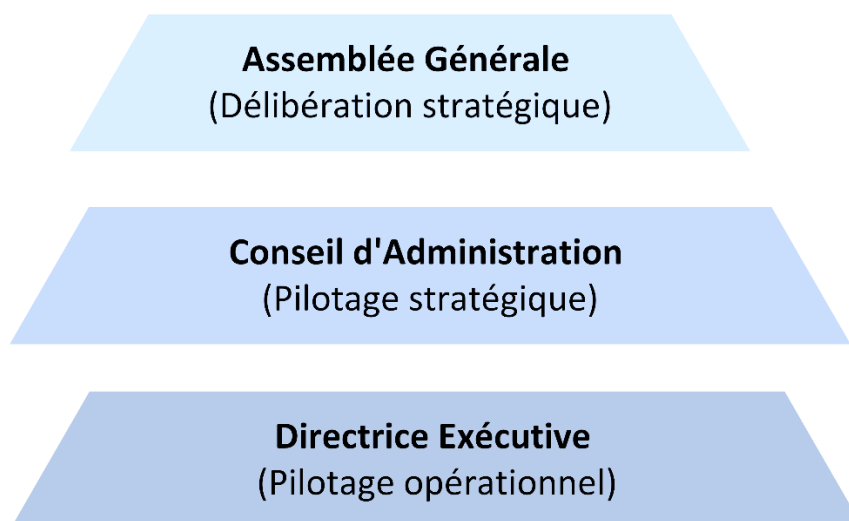
- Organes de gouvernance de l'Observatoire ;
- Bilan d'étape du plan stratégique 2021-2023 ;
- Ressources humaines et financières.

### 1.1. Organes de gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise a été créé en novembre 2013 sous forme d'une association à but non lucratif, dont les membres fondateurs représentent les secteurs public et privé.

Ses organes de gouvernance sont constitués de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Directeur Exécutif (cf. figure 1).

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME



Assemblée Générale: Elle statue sur l'ensemble des questions intéressant le fonctionnement de l'Observatoire, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration et la fixation des orientations générales.

Conseil d'Administration: Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'Observatoire et valide notamment sa stratégie, son programme annuel et son budget.

Depuis la création de l'Observatoire, le Conseil d'Administration est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, et est composé des membres fondateurs suivants<sup>1</sup> :

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances représenté par le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts, par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures et par le Directeur des Etudes et des Prévisions Financières ;
- Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat au Plan ;
- Le Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Le Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Le Directeur Général de Tamwilcom (ex-Caisse Centrale de Garantie) ;
- Le Directeur Général de Maroc PME ;
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Suite à la tenue du Conseil d'Administration le 29 novembre 2021, l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le même jour, a donné son accord pour l'adhésion de deux nouveaux membres au Conseil d'Administration, à savoir :

- La Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;
- Le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.

*Directeur Exécutif* : Il prend toutes les mesures nécessaires à la bonne gestion quotidienne de l'OMTPME. Depuis 2018, cette fonction est remplie par Madame Amal Idrissi.

## 1.2. Bilan d'étape du plan stratégique

Les réalisations de la période s'étendant de fin 2022 à 2023 sont en ligne avec les orientations prévues par le plan stratégique 2021-2023 (cf. figure 2), consolidant le positionnement de l'Observatoire en tant qu'entité de premier plan dans la production de statistiques et d'indicateurs démographiques, économiques et financiers relatifs aux entreprises.

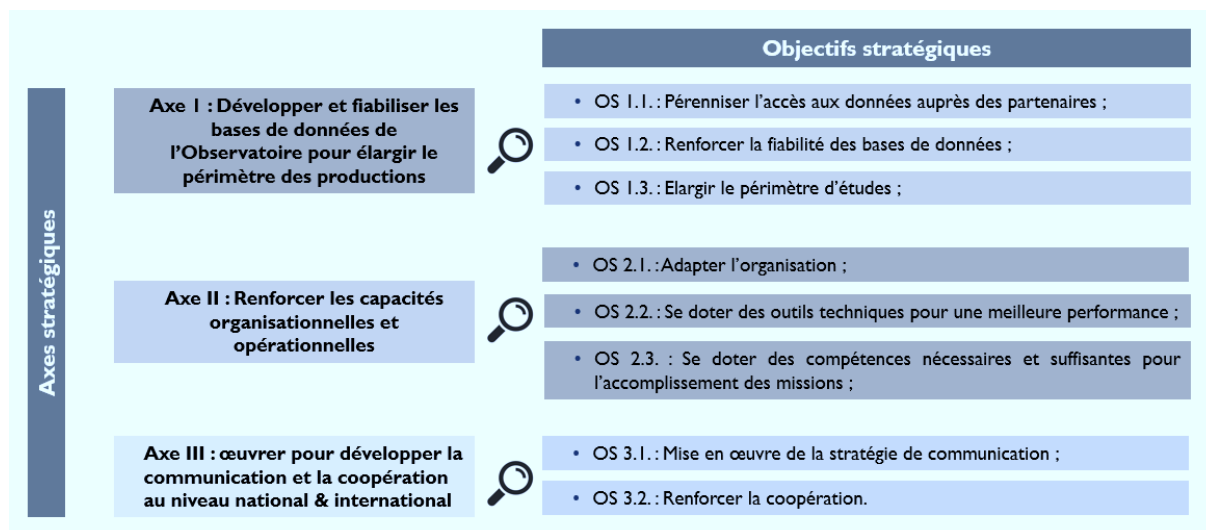
Ce plan stratégique a été déployé dans un contexte où le tissu productif Marocain connaît des turbulences liées à un contexte d'incertitudes face à la succession de crises : la Covid, les enjeux géopolitiques et les défis climatiques, ainsi que par l'instauration de diverses réformes entreprises par les autorités publiques, telles que le Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et les plans de développement régionaux et sectoriels. Il est structuré autour de trois axes fondamentaux, à savoir :

---

<sup>1</sup> L'un des membres fondateurs, à savoir le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, a été radié du Conseil d'Administration de l'Observatoire suite à sa fusion avec le Ministère de l'Economie et des Finances en 2019.

- Développer et fiabiliser les bases de données de l'Observatoire pour élargir le périmètre des productions ;
- Renforcer ses capacités organisationnelles et opérationnelles ;
- Développer la communication et la coopération au niveau national et international.

Figure 2 - Plan stratégique 2021 - 2023



## AXE I : Développer et fiabiliser les bases de données de l'Observatoire pour élargir le périmètre des productions

### OS 1.1. : Pérenniser l'accès aux données auprès des partenaires

#### Cadre conventionnel d'échange de données

Après avoir conclu plusieurs conventions d'échanges de données lui permettant d'améliorer les mécanismes de collecte, de partage et d'analyse des informations relatives au tissu économique national, l'Observatoire a procédé à la signature des accords suivants:

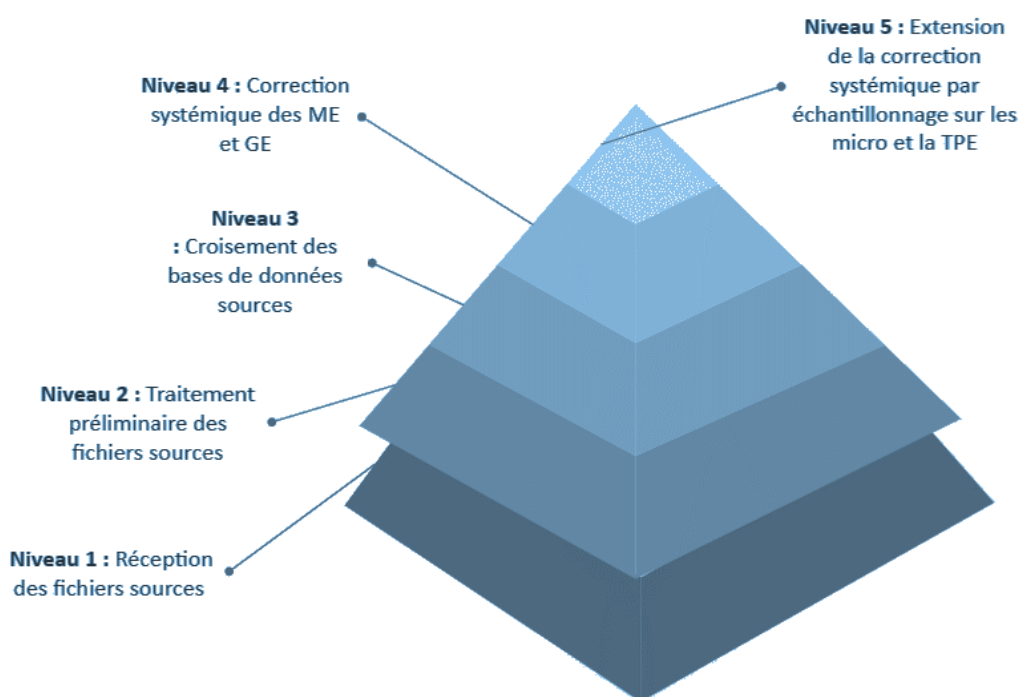
- Avec la CNSS : pour compléter le cadre d'échange par de nouvelles données sur l'emploi par genre et par tranche de salaires.
- Avec Maroc PME : afin d'obtenir des données sur les entreprises bénéficiant d'un accompagnement de cette Institution.

## OS 1.2. : Renforcer la fiabilité des bases de données

### Poursuite du programme de qualification et de fiabilisation des bases de données sous-jacentes à toutes les productions de l'Observatoire

L'Observatoire a continué à mettre en œuvre les démarches pluriannuelles instaurées pour qualifier les données, en mettant l'accent sur la collecte et la fiabilisation de la population des entreprises. L'objectif principal de ces démarches étant d'utiliser des informations pertinentes provenant de diverses sources de données, tout en comblant les éventuelles lacunes. De plus, une attention particulière est portée à l'unicité des entreprises dans la base, minimisant ainsi les risques de biais dans les statistiques (cf. figure 3).

Figure 3 - Processus de fiabilisation des données



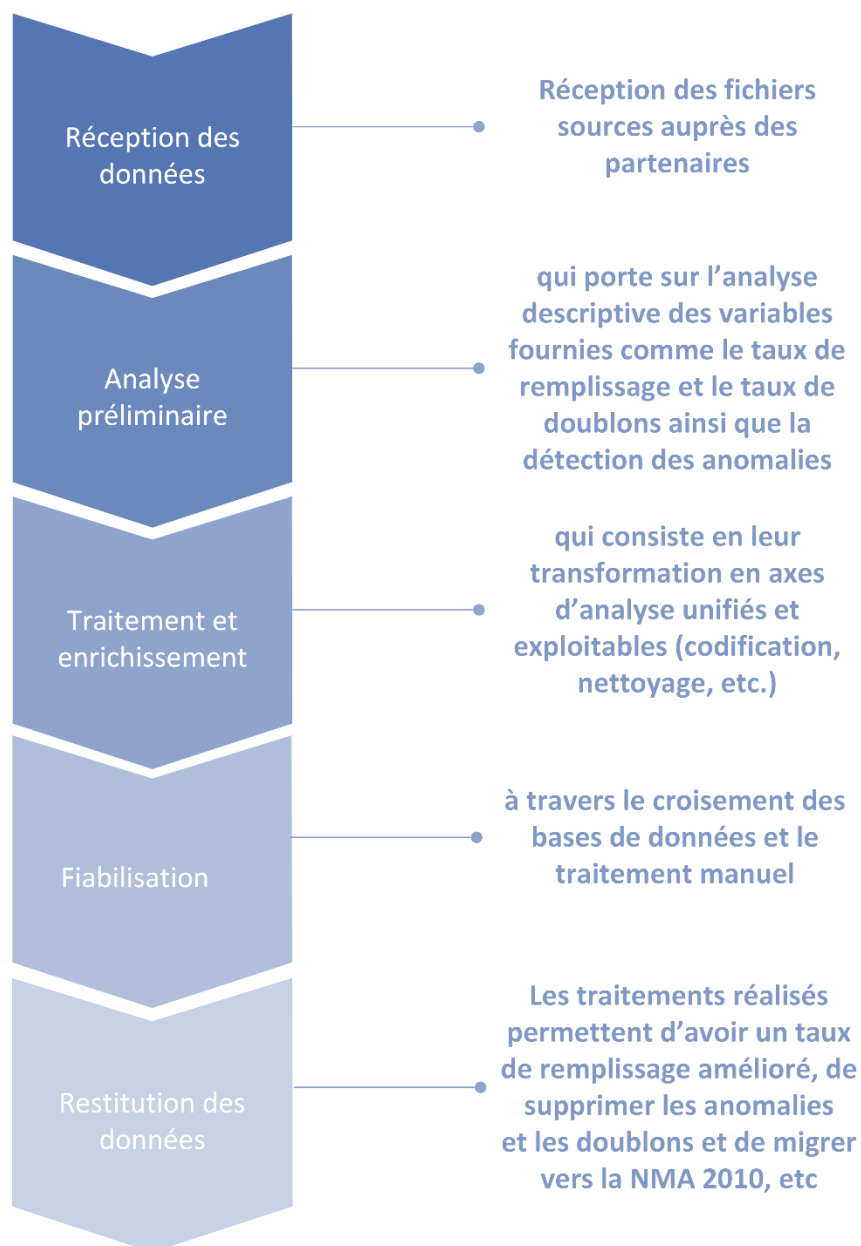
### Mécanisme de restitution des données aux parties prenantes pour une amélioration de la qualité du système statistique

Dans le but de valoriser les efforts engagés dans la fiabilisation des données, l'Observatoire a instauré un mécanisme de restitution des données aux fournisseurs clés. En effet, le fichier initial reçu en amont est traité, fiabilisé et enrichi avant d'être retourné au fournisseur de données concerné (cf. figure 4).

En 2023, ce processus est pleinement fonctionnel pour Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la CNSS et l'OMPIC.



Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données



### **Poursuite du programme d'actualisation du répertoire des entreprises formelles actives au Maroc**

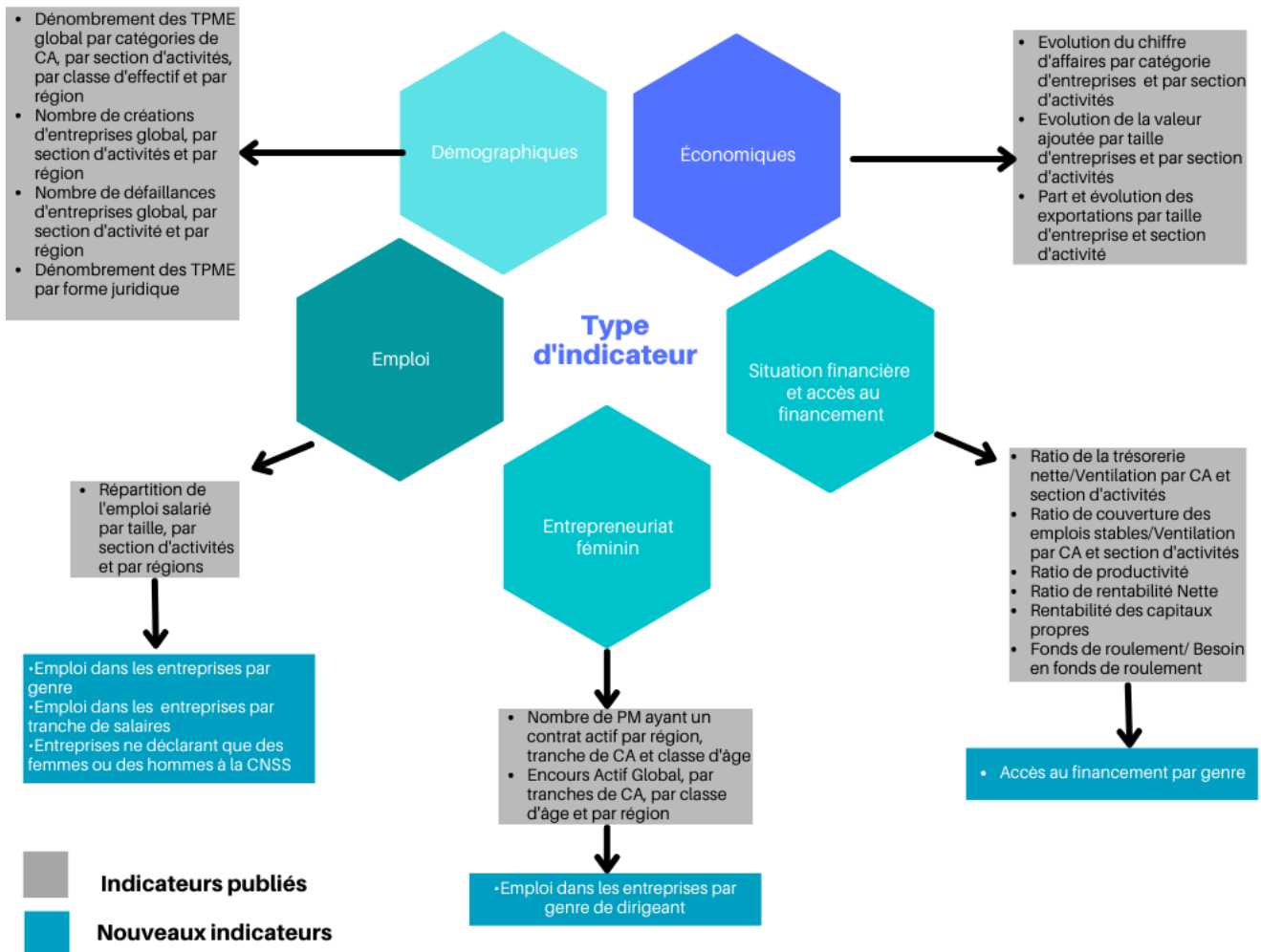
Grâce à la collecte continue de données auprès de ses partenaires, l'Observatoire a mis en place un répertoire quasi-exhaustif des entreprises marocaines formelles et actives, couvrant différentes périodes pour lesquelles les données sont disponibles. Un programme de mise à jour de ce répertoire est déployé annuellement afin d'éviter les problématiques liées à l'obsolescence des données.

Ce répertoire offre une multitude de possibilités de requêtage et d'analyses permettant d'explorer en profondeur le paysage entrepreneurial marocain et d'obtenir ainsi une compréhension de cet écosystème.

## Enrichissement du catalogue des indicateurs produits par l'Observatoire

Grâce à une collecte de données élargie et à des benchmarks approfondis, l'Observatoire a poursuivi, en concertation avec les parties prenantes, l'enrichissement de sa cartographie d'indicateurs par celui du genre. Ainsi, l'Observatoire a pu produire pour la 1ère fois des indicateurs, en fonction du genre, sur l'emploi, les salaires, l'entrepreneuriat féminin et l'accès au financement (cf. figure 5).

Figure 5 - Catégorie des indicateurs 2023



### OS 1.3. : Elargir le périmètre d'études

- **Publication de l'édition 2022 du rapport annuel sur les exercices 2020-2021 :**

En octobre 2022, l'Observatoire a rendu public la troisième édition de son rapport annuel, couvrant la période 2020-2021. Ce document présente une compilation d'indicateurs et d'analyses détaillés, mettant en évidence les dynamiques démographiques, économiques et financières des entreprises dans le contexte inédit de la pandémie de Covid-19.

Cette édition a inclus un chapitre dédié aux évolutions de l'emploi post-Covid. Elle a été enrichie par de nouveaux indicateurs relatifs à l'accès des entreprises PM au financement, ainsi que par les résultats d'une étude sur l'entrepreneuriat féminin.

- **Publication de l'édition 2023 des rapports régionaux :**

Ces rapports régionaux fournissent des indicateurs statistiques détaillés de la situation économique et démographique de chaque région du Royaume. Ces rapports peuvent servir en tant qu'outil d'aide à la décision pour les acteurs économiques et les parties prenantes.

## AXE II : Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles

### OS 2.1. : Adapter l'organisation

#### **Renforcement de la gouvernance agile et collaborative dans le cadre d'une démarche méthodologique itérative et évolutive**

Les groupes de travail constitués de l'équipe OMT PME et de représentants des organismes fournisseurs de données ont permis de réaliser des avancées importantes quant à la complétude des données, leur analyse et interprétation ainsi que pour la cohérence des résultats :

Cette collaboration a conduit à des progrès significatifs en ce qui concerne les périmètres traités, l'analyse des indicateurs produits, leur interprétation et la cohérence des résultats :

- Groupe de travail DGI / OMT PME : La Direction de la Statistique de la DGI participe activement aux travaux de l'Observatoire à travers l'actualisation des démarches méthodologiques relatives à l'identification des populations d'analyses qui peuvent subir des modifications en fonction de la nouvelle Loi de Finances en cours (professions libérales, forfaitaires, personnes morales, etc.) et pour définir le périmètre de calcul des indicateurs, ainsi que pour le calcul de certains indicateurs économiques tels que la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires à l'export.
- Groupe de travail OMPIC/OMT PME : ce groupe a travaillé sur la problématique des données relatives aux créations et aux défaillances d'entreprises ainsi que

sur l'identification du genre des dirigeants à travers les prénoms des dirigeants des entreprises.

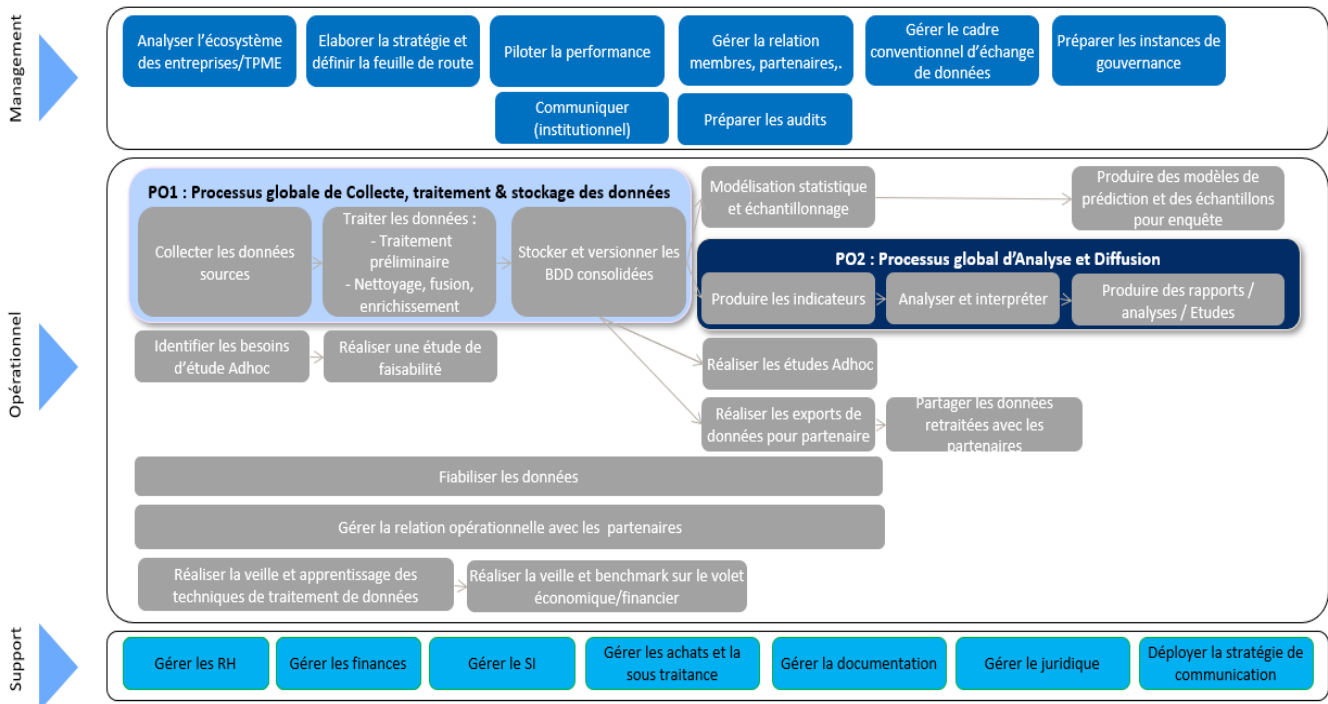
- Groupe de travail Bank Al-Maghrib/OMTPME : l'équipe de l'Observatoire a organisé des ateliers de travail avec la Direction de la Statistique et de la Gestion des Données (DSGD) portant sur les méthodes de traitement des données relatives à l'accès au financement émanant du Credit Bureau et des informations financières individuelles. Pour sa part, l'Observatoire a collaboré avec la DSGD sur plusieurs chantiers, dont la mise à jour et l'amélioration de l'échantillon de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib à partir de sa base consolidée, ainsi que la fiabilisation des données relatives à la signalétique des entreprises de son répertoire référentiel.
- Groupe de travail CNSS/OMTPME : les séances de travail tenues avec cet organisme ont permis d'élargir le périmètre de la collecte de données sur l'emploi. À la fin de l'année 2022, un nouveau projet a été lancé avec la CNSS portant sur les données liées au genre et aux tranches de salaires. Parallèlement, l'Observatoire a partagé avec la CNSS son fichier des entreprises affiliées, sur lequel ont été appliqués les processus de fiabilisation et d'enrichissement.
- Groupe de travail Ministère de l'Industrie et du Commerce/OMTPME : les représentants des deux institutions ont poursuivi les travaux portant sur l'identification et l'enrichissement des entreprises manufacturières du répertoire du Ministère de l'Industrie et du Commerce à partir des bases consolidées de l'Observatoire. Par ailleurs, le Ministère a mis à la disposition de l'Observatoire des données du fichier d'identification des entreprises manufacturières, à savoir la production industrielle, l'exportation industrielle, la valeur ajoutée industrielle et l'investissement. Le ministère reçoit le fichier d'identification de ces entreprises à la suite d'un processus de traitement, de fiabilisation et d'enrichissement effectué par l'Observatoire.

## OS 2.2. : Se doter des outils techniques pour une meilleure performance

### Amélioration des processus de production

Dans le cadre du renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles, et suite à l'élaboration d'une cartographie de ses processus métiers (cf. figure 6) et de ses processus de production (cf. méthodologie), l'Observatoire a continué l'actualisation des différentes bibliothèques partagées en interne regroupant l'ensemble des procédures, des méthodes et des templates retraçant le cheminement de ces processus, qui servent de cadrage et de référence pour la production, et ce en fonction des changements inhérents à la production.

Figure 6 - Cartographie des processus de l'Observatoire

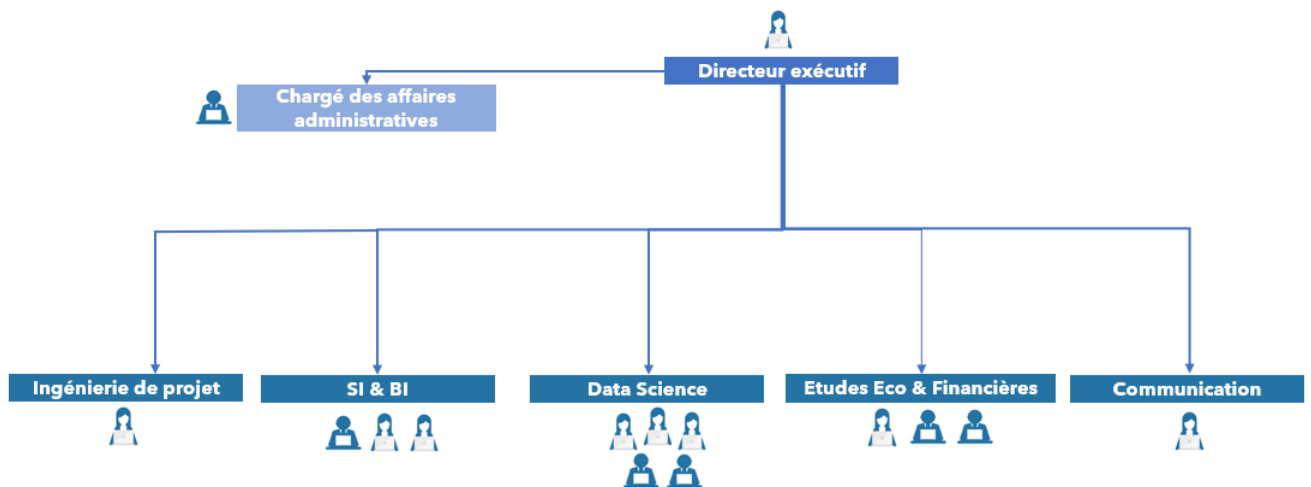


### 1.3. Ressources

#### 1.3.1. Capital humain

L'Observatoire est doté d'une équipe composée de 12 personnes, regroupant des compétences variées dans les domaines de la science des données, de la statistique, de l'ingénierie de projet et de l'analyse économique et financière (cf. figure 7).

Figure 7 - Organigramme de l'OMTPME



L'Observatoire offre aux étudiants de l'enseignement supérieur l'opportunité d'effectuer des stages adaptés à leurs profils, leur permettant ainsi de bénéficier d'une première expérience professionnelle enrichissante au sein de notre institution.

### **1.3.2. Code de déontologie**

Afin de se conformer aux meilleures pratiques, l'Observatoire a instauré un code de déontologie énonçant les principes et les valeurs auxquels les dirigeants, les collaborateurs et les partenaires de l'organisation doivent adhérer, ainsi que les comportements à proscrire. Ce code promeut le respect absolu du secret professionnel et de l'obligation de réserve, mettant en évidence la nécessité de détecter et de gérer tout conflit d'intérêts potentiel, en fonction des responsabilités de chacun. De plus, l'Observatoire a restreint l'accès et la manipulation des données individuelles partagées par les partenaires à l'équipe exclusive de Data Scientists.

Dans le cadre d'une démarche concertée et participative, le personnel de l'Observatoire a signé un engagement relatif à l'application et au respect du code précité. Afin de compléter son dispositif déontologique, l'Observatoire a mis en place une politique anti-corruption et se dote des moyens appropriés permettant le contrôle de ce risque.

### **1.3.3. Moyens financiers**

Les ressources financières de l'Observatoire se composent des contributions des membres fondateurs.

Depuis 2017, les comptes de l'Observatoire font l'objet d'une vérification annuelle effectuée par un commissaire aux comptes. Ces comptes bénéficient d'une certification sans réserve, attestant de leur intégrité et de leur fiabilité.

## 1.4. Communication et coopération

### **Axe III : Œuvrer pour développer la communication et la coopération au niveau national & international**

#### **OS 3.1. : Mise en œuvre de la stratégie de communication**

Conscient de la place importante qu'occupe l'ensemble des médias dans le quotidien des citoyens et soucieux de la pertinence et de la précision des informations délivrées au public, l'Observatoire cultive son ouverture médiatique et ce, dans une démarche d'amélioration continue.

En ce sens, l'Observatoire dispose d'un système de communication réactif et répond aux demandes des journalistes en leur fournissant des informations actualisées, selon les délais convenus et en toute transparence.

Présent sur les réseaux sociaux, l'OMTPME assure régulièrement la mise à jour des informations qu'il dispense et met en ligne des communiqués de presse, des déclarations officielles et des rapports pertinents, accessibles tant aux médias qu'au public intéressé.

L'Observatoire organise des événements médiatiques tels que les press briefing, afin de créer un climat propice aux échanges entre les représentants des médias et les membres de l'équipe.

### **Sorties médiatiques à l'occasion de la publication du rapport annuel 2020-2021 et de l'édition 2023 des rapports régionaux :**

- *Diffusion d'un communiqué de presse et du tableau de bord des principaux indicateurs produits ;*
- *Réalisation d'interviews : en vue de commenter les indicateurs et les statistiques présentés dans le rapport et d'apporter davantage d'explications sur les technologies d'exploitation des données utilisées (Big data, data science, machine learning, etc.) ;*
- *Organisation de press briefing : où des journalistes spécialisés ont été conviés à rencontrer l'équipe de l'Observatoire qui a présenté un exposé sur ses méthodes de travail et de production, depuis la collecte des données jusqu'à leur traitement, la constitution de la base de données consolidée, la revue de la cohérence et la production des indicateurs.*
- Participation à des émissions télévisées et radio pour partager des informations clés sur l'écosystème des TPME au Maroc, en présentant les résultats des rapports annuels et régionaux.

### **OS 3.2. : Renforcer la coopération**

L'Observatoire a poursuivi ses actions de coopération avec les institutions partenaires au niveau national et international.

#### **⇒ Au niveau National**

### **Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences.**

La signature de cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre du programme « Ana Moukawil » visant à soutenir 100 000 entrepreneurs d'ici l'échéance de l'année 2026. Dans ce cadre, l'OMTPME mettra son expertise dans le domaine du traitement des données au service du Ministère et de l'Agence afin de fournir des outils décisionnels pour contribuer à la réussite de cette initiative d'envergure.

### **Accompagnement du Ministère de l'Investissement dans le dimensionnement du dispositif spécifique d'appui à l'investissement pour les TPME dans le cadre du déploiement de la nouvelle charte d'investissement**

L'Observatoire a fourni un certain nombre d'indicateurs sur le tissu productif national qui peuvent être utilisés dans le cadre du déploiement de cette nouvelle charte et a entamé la

réflexion avec le ministère pour définir les données utiles pour les études sur l'investissement.

⇒ **Au niveau International**

**Collaboration avec la Banque Mondiale (BM) sur les dynamiques de productivité, de croissance et de développement des TPME**

L'OMTPME et la banque mondiale mènent une étude sur les dynamiques de croissance et de productivité des entreprises marocaines. L'objectif de cette étude étant de fournir une vue d'ensemble des dynamiques de croissance de la productivité agrégée de l'économie, y compris une comparaison avec des autres pays.

Des ateliers de travail sont tenus régulièrement entre les équipes des deux organismes afin de cadrer les différentes requêtes et interpréter les résultats des calculs effectués.

L'Observatoire contribue également à une enquête menée par la BM sur l'adoption des technologies par les entreprises, et ce à travers la constitution d'un échantillon représentatif à partir de la base de données consolidée de l'Observatoire.

**Collaboration avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur l'impact de la réforme de l'impôt sur les entreprises au Maroc**

L'OMTPME contribue à une étude menée par le Fonds Monétaire International (FMI) sur l'impact de la réforme de l'impôt sur les entreprises, dans le cadre de la prochaine consultation pour l'article IV de 2023.

Cette étude vise à comprendre la distribution des taux effectifs d'imposition dans le tissu productif marocain, ainsi que leurs effets sur l'investissement et la création d'emplois au niveau de l'entreprise. L'étude fera également la comparaison avec d'autres pays afin de dégager des conclusions sur les effets de la réforme globale du système de l'impôt dans le cadre de la loi de finance 2023.

**Collaboration avec la GIZ sur une analyse des besoins des petites et moyennes entreprises au Maroc en matière de transformation numérique**

L'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) mène une enquête nationale pour comprendre les difficultés auxquelles font face les TPME lorsqu'elles souhaitent se digitaliser. Dans ce cadre, elle a sollicité l'Observatoire pour constituer un échantillon représentatif des entreprises à partir de sa base de données consolidée.

**Echanges d'expériences avec les membres de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)**

L'Observatoire participe régulièrement aux travaux de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)<sup>2</sup>. Ce réseau développe ses compétences à travers des groupes de travail

---

<sup>2</sup> Premier réseau international ayant pour objectif le partage des connaissances et des expériences autour de l'inclusion financière dans les pays émergents et en développement.



thématiques dont celui dédié à l'inclusion financière des TPME, le « Small and Medium Enterprise Finance Working Group » (SMEF-WG).

L'OMTPME participe activement aux travaux du SMEF-WG en tant que leader sur la thématique « Data & New Technologies » à travers la réalisation de divers travaux.

Les travaux de l'Observatoire sont reconnus comme un Benchmark pour les pays membres, confrontés à des obstacles en matière de traitement et d'exploitation des données.

L'Observatoire mène, en collaboration avec l'AFI, un projet d'élaboration d'un guide relatif à l'exploitation des données du crédit bureau dans les processus de production d'indicateurs sur le profil de risques des TPME ayant accès au crédit, sa publication est prévue pour avril 2024.

### **Assistance technique pour la création d'institutions similaires à l'Observatoire dans des pays africains : le Sénégal et le Gabon**

La délégation sénégalaise de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ainsi que la délégation de l'Agence Nationale pour la Promotion des investissements au Gabon (ANPI) ont sollicité l'Observatoire dans le but de bénéficier d'une assistance technique pour la création d'institutions similaires dans leurs pays respectifs. Des ateliers de travail ont été tenus dans ce sens.

### **Requêtage dans les bases consolidées de l'Observatoire**

L'Observatoire répond continuellement aux requêtes émises par les différentes institutions nationales et internationales concernant la quantification de problématiques liées à une meilleure connaissance du tissu productif national, en particulier le segment des TPME.



## **2. MÉTHODOLOGIE**

---

2.1. Concepts adoptés

2.2. Organismes fournisseurs de données



## 2. Méthodologie

Cette section a pour objet de présenter les approches méthodologiques, les définitions et les concepts utilisés dans ce rapport.

### 2.1. Concepts adoptés

L'Observatoire Marocain de la TPME se concerte avec les parties prenantes sur l'unification et l'harmonisation de la terminologie statistique utilisée afin de normaliser l'information sur les TPME. Ainsi, l'Observatoire a retenu les concepts suivants :

- Entreprise Personne Morale Active : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé des états de synthèse auprès de l'OMPIC au cours de l'année considérée ;
- Entreprise Personne Physique Active qui est :
  - une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI au cours de l'une des trois dernières années ;
  - ou une entreprise au forfait ayant eu une interaction<sup>3</sup> avec la DGI au cours de l'année étudiée ;
  - ou une entreprise ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS au cours de l'année étudiée.
- Population cylindrée : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- Catégories d'entreprises :
  - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
  - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams ;
  - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
  - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
  - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.

<sup>3</sup> Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop-perçu par l'administration, etc.

- Classes d'effectif de l'entreprise :
  - Entre 1 et 10 employés ;
  - Entre 11 et 50 employés ;
  - Entre 51 et 100 employés ;
  - Entre 101 et 500 employés ;
  - Plus de 500 employés.
  
- Classes d'âge de l'entreprise :
  - Inférieur ou égal à 2 ans ;
  - Supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
  - Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
  - Supérieur ou égal à 11 ans et inférieur ou égal à 20 ans
  - Supérieur à 20 ans.
  
- Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 ;
  
- Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.
  
- Tranche de salaires :
  - [1, 2.800 DH]
  - ] 2.800, 4.000 DH]
  - ] 4.000, 6.000 DH]
  - ] 6.000, 10.000 DH]
  - ] 10.000, 20.000 DH]
  - > 20.000 DH

## 2.2. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

### **2.2.1. Direction Générale des Impôts (DGI)**

La Direction Générale des Impôts a pour principale mission d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire une base de données relatives aux entreprises (Personnes Morales et Physiques) ayant manifesté un signe de vie<sup>4</sup> auprès d'elle au cours des 4 dernières années. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques et les données sur l'activité économique.

---

<sup>4</sup> Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

### **2.2.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)**

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre Central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et les activités des entreprises tels que déclarés auprès des tribunaux de commerce, ainsi que les entreprises ayant opéré une dissolution anticipée et les prénoms des dirigeants.

### **2.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises déclarantes à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur l'activité, la masse salariale et les informations mensuelles sur l'emploi permanent et l'emploi ANAPEC, les tranches de salaires et le genre des emplois.

### **2.2.4. Bank Al-Maghrib**

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises. Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- les données d'identification des PM et des PP ;
- les données sur le crédit ;
- les données sur les informations négatives.

### **2.2.5. Ministère de l'Industrie et du Commerce**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

La Direction des Statistiques, des Etudes, de la Veille et de l'Évaluation du MIC met à la disposition de l'Observatoire un répertoire annuel contenant les informations signalétiques ainsi que l'activité et l'écosystème<sup>5</sup> des entreprises industrielles.

---

<sup>5</sup> Le MIC adopte une classification d'écosystèmes interne élaborée dans le cadre du plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Industrie de transformation, services et offshoring, etc.).





## **3. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES**

---

- 3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales Actives
- 3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales
- 3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales



### 3. Démographie des Entreprises

#### 3.1. Caractéristiques de base des EPMA

L'objectif de cette section est de présenter les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA), au titre de 2021, ainsi que leur ventilation par taille, région, secteur d'activité, forme juridique et classe d'âge.

La base consolidée de l'Observatoire (cf. Méthodologie, l'édition 2020 du rapport annuel de l'Observatoire) élaborée à partir des données fournies par la DGI, la CNSS, l'OMPIC, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib recense 369.635 entreprises, en 2021, contre 342.137<sup>6</sup> en 2020, soit une hausse annuelle de 8%.

#### **La démographie du tissu productif reste largement dominée par les microentreprises, dont la part s'est établie à 88%**

Au cours de l'année 2021, année marquée par la reprise économique post-Covid, l'effectif des différentes catégories d'entreprises a connu une évolution positive, en particulier celui des PME et des GE qui a progressé respectivement de plus de 14% et de 16,8%. La répartition de l'effectif des EPMA selon la catégorie de chiffre d'affaires est demeurée globalement stable, avec une prédominance des microentreprises dont la part a représenté 88%, en baisse de 0,7 point par rapport à 2020 (cf. tableau 1).

Tableau 1 - Répartition des EPMA par catégorie

Catégorie d'entreprises	2020		2021		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	265 911	88,7	278 949	88,0	4,9
[0 , 1]	238 690	79,7	249 731	78,8	4,6
]1 , 3]	27 221	9,1	29 218	9,2	7,3
TPE ]3,10]	18 858	6,3	21 079	6,6	11,8
PE ]10,50]	11 232	3,7	12 857	4,1	14,5
ME ]50,175]	2 468	0,8	2 816	0,9	9
GE > 175	1 161	0,4	1 356	0,4	16,8
<b>Total</b>	<b>299 630</b>	<b>100,0</b>	<b>317 057</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Mesurée par leur chiffre d'affaires, la taille de 17.233 entreprises a changé entre 2020 et 2021. Ainsi, 7.360 microentreprises sont devenues des TPE, 2.563 TPE des PME, et 229 PME des GE. En revanche, 51 GE sont devenues des PME, 1.505 PME des microentreprises ou TPE, et 3.266 TPE des microentreprises (cf. tableau 2).

<sup>6</sup> La différence avec les résultats publiés dans rapport précédent est due à l'actualisation des bases de données.

Tableau 2 - Répartition des entreprises, ayant changé de taille, par catégorie entre 2020 et 2021 - en nombre

Catégorie d'entreprises en 2020	Catégorie d'entreprises en 2021					Total
	Micro [0,3]	TPE ]3,10]	PE ]10,50]	ME ]50,175]	GE > 175	
Micro [0,3]	214 801	7 360	1 160	122	31	<b>223 474</b>
TPE ]3,10]	3 266	11 622	2 531	32	3	<b>17 454</b>
PE ]10,50]	408	1 045	8 356	685	13	<b>10 507</b>
ME ]50,175]	43	9	245	1 797	216	<b>2 310</b>
GE > 175	12	1	3	48	998	<b>1 062</b>
<b>Total</b>	<b>218 530</b>	<b>20 037</b>	<b>12 295</b>	<b>2 684</b>	<b>1 261</b>	<b>254 807<sup>7</sup></b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les régions de Fès-Meknès, Souss-Massa, Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet ont connu une croissance démographique de leurs tissus productifs de plus de 10%

Malgré une légère diminution par rapport à 2020, la région de Casablanca-Settat qui a généré 32,4% du PIB en 2021, conserve son statut de premier pôle économique en accueillant 37,1% de l'effectif total des EPMA, suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec des parts établies respectivement à 14,7% et 11,5%.

Par ailleurs, les régions de Fès-Meknès, Souss-Massa, Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet ont vu l'effectif de leurs EPMA progressé de plus de 10%, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (cf. tableau 3).

Tableau 3 - Répartition des EPMA par région

Région	2020		2021		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprise	Part en %	
Casablanca-Settat	129 125	37,8	137 022	37,1	6,1
Rabat-Salé-Kénitra	50 211	14,7	54 394	14,7	8,3
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	38 684	11,3	42 455	11,5	9,7
Marrakech-Safi	33 638	9,8	36 598	9,9	8,8
Fès-Meknès	27 178	8,0	29 938	8,1	10,2
Souss-Massa	21 999	6,4	24 289	6,6	10,4
L'Oriental	15 248	4,5	16 763	4,5	9,9
Béni Mellal-Khénifra	9 567	2,8	10 663	2,9	11,5
Drâa-Tafilalet	8 799	2,6	9 826	2,7	11,7
Laâyoune-Sakia El Hamra	3 802	1,1	4 046	1,1	6,4
Guelmim-Oued Noun	1 844	0,5	1 966	0,5	6,6
Dakhla-Oued Eddahab	1 518	0,4	1 599	0,4	5,3
<b>Total</b>	<b>341 613</b>	<b>100</b>	<b>369 559</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>7</sup> Population cylindrée des deux années 2020 et 2021.

## L'effectif des EPMA a progressé plus vite dans plusieurs activités du secteur tertiaire

Les secteurs du commerce et de la construction continuent à concentrer, en 2021, plus de 50% de l'effectif des EPMA, soit une progression annuelle de 7,5%.

D'autre part, l'effectif des EPMA opérant dans le secteur tertiaire a augmenté de manière importante, il en est ainsi du commerce, de la « santé humaine et action sociale », des « transports et entreposage » et des « autres activités de services », le secteur tertiaire ayant contribué pour 52% au PIB national (cf. tableau 4). La part des EPMA opérant dans le secteur manufacturier, qui a généré 15% du PIB, s'est élevée à 6,3%.

Tableau 4 - Répartition des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2020		2021		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	95 538	27,9	102 715	27,8	7,5
Construction	77 461	22,6	83 329	22,5	7,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	31 627	9,2	33 752	9,1	6,7
Transports et entreposage	24 558	7,2	28 455	7,7	15,9
Industrie manufacturière	21 557	6,3	23 291	6,3	8,0
Activités de services administratifs et de soutien	20 413	6,0	21 738	5,9	6,5
Hébergement et restauration	17 486	5,1	18 744	5,1	7,2
Activités immobilières	8 491	2,5	8 971	2,4	5,7
Enseignement	6 598	1,9	7 471	2,0	13,2
Autres activités de services	5 849	1,7	7 320	2,0	25,1
Activités financières et d'assurance	6 383	1,9	6 978	1,9	9,3
Agriculture, sylviculture et pêche	5 450	1,6	6 745	1,8	23,8
Information et communication	5 403	1,6	6 111	1,7	13,1
Santé humaine et action sociale	3 496	1,0	4 076	1,1	16,6
Arts, spectacles et activités récréatives	2 318	0,7	2 533	0,7	9,3
Industries extractives	1 852	0,5	1 957	0,5	5,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	507	0,1	545	0,1	7,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	496	0,1	533	0,1	7,5
Autres	6 654	1,9	4 371	1,2	-34,3
<b>Total</b>	<b>342 137</b>	<b>100,0</b>	<b>369 635</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**Plus de la moitié des EPMA sont relativement récentes avec un âge ne dépassant pas 5 ans (cf. tableau 5).**

Tableau 5 - Répartition des EPMA par classe d'âge

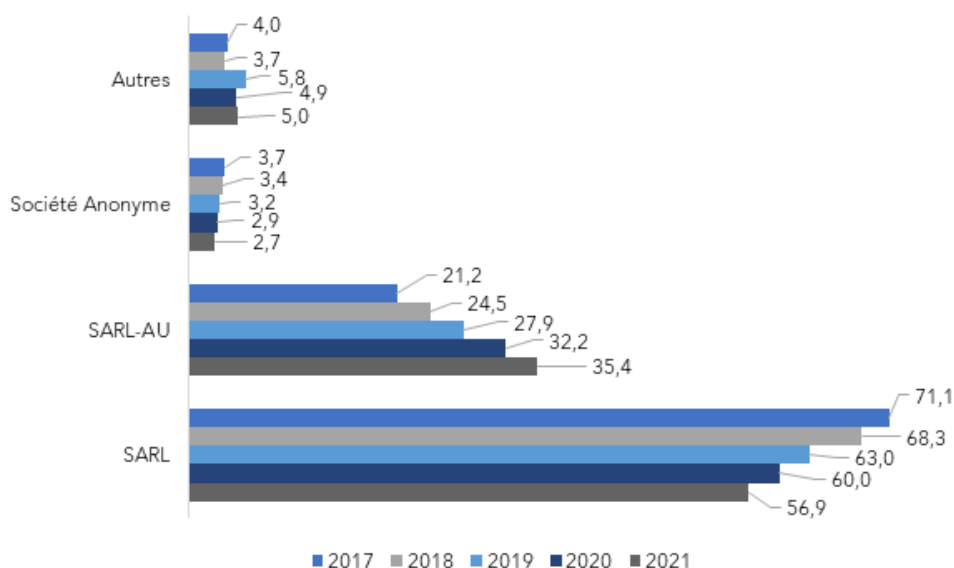
Classe d'âge	2020		2021		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
0-2 ans	80 004	26,7	90 340	28,5	12,9
Entre 2 et 5 ans	87 977	29,4	91 661	28,9	4,2
Entre 5 et 10 ans	61 362	20,5	60 572	19,1	-1,3
> 10 ans	69 902	23,4	74 370	23,5	6,4
<b>Total</b>	<b>299 245</b>	<b>100,0</b>	<b>316 943</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

**La forme juridique SARL-AU, en enregistrant une augmentation de 18,8%, reste la plus couramment adoptée par les EPMA**

Depuis 2017, on constate une tendance haussière du nombre d'EPMA ayant adopté la forme juridique SARL-AU, avec une progression de 18,8% en 2021 par rapport à 2020. En revanche, la tendance est baissière pour les formes juridiques SARL et SA (cf. graphique 1).

Graphique 1 - Répartition des EPMA par forme juridique - en %

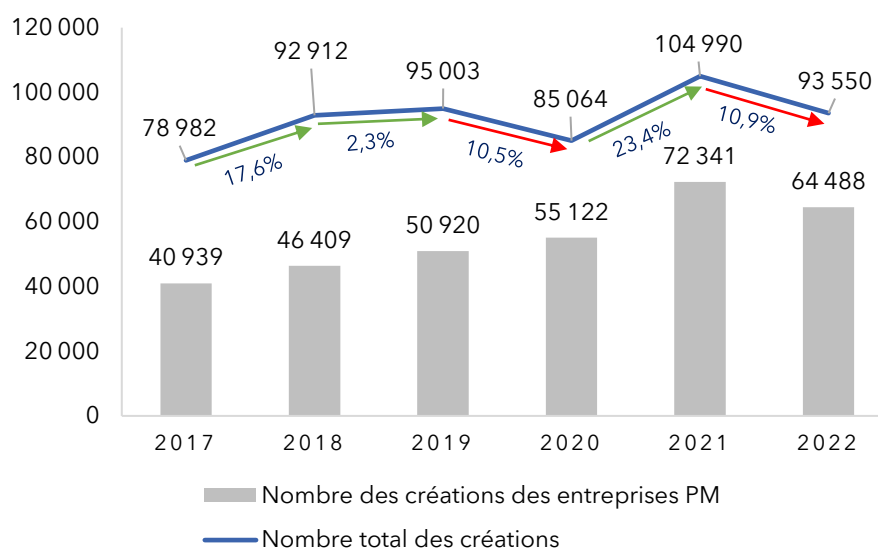


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

### 3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales

Selon le baromètre de l'OMPIC<sup>8</sup>, l'année 2022 a connu la création de 93.550 entreprises personnes morales et physiques, en recul de 10,9% par rapport à 2021. Cette dernière année, qui a été marquée par une reprise de l'activité économique de 8%, après la récession engendrée par la crise sanitaire en 2020, a enregistré une hausse significative du nombre d'entreprises créées, soit 23,4% (cf. graphique 2).

Graphique 2 - Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2022



Source : Baromètre de l'OMPIC.

Les analyses aux plans régional et sectoriel qui suivent, portent sur un effectif de 64.488 entreprises personnes morales.

#### **En 2022, plus de 35% des créations d'entreprises personnes morales ont été enregistrées dans la région Casablanca-Settat**

La région de Casablanca-Settat a enregistré une part prépondérante dans la création d'entreprises PM, représentant 35,5% du total, soit une légère augmentation annuelle de 1,3%. Elle est suivie des régions de Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima qui ont enregistré des parts de 14% et de 11,1% respectivement, soit des baisses respectives de 5,7% et 2,4%, en glissement annuel.

La région Dakhla-oued Eddahab s'est démarquée en affichant le taux de progression des créations d'entreprises le plus important, soit 20,4% (cf. tableau 6).

<sup>8</sup> Le Baromètre de l'OMPIC subit des mises à jour fréquentes.

Tableau 6 - Répartition régionale des créations des entreprises PM

Région	2021		2022		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Casablanca-Settat	22 582	34,4	22 874	35,5	1,3
Rabat-Salé-Kénitra	9 590	14,6	9 045	14,0	-5,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	7 344	11,2	7 169	11,1	-2,4
Marrakech-Safi	6 800	10,4	7 026	10,9	3,3
Fès-Meknès	4 538	6,9	4 437	6,9	-2,2
Souss-Massa	4 050	6,2	3 887	6,0	-4,0
Laâyoune-Sakia El Hamra	2 320	3,5	2 328	3,6	0,3
L'Oriental	2 663	4,1	2 323	3,6	-12,8
Béni Mellal-Khénifra	1 752	2,7	1 832	2,8	4,6
Dakhla-Oued Eddahab	1 428	2,2	1 720	2,7	20,4
Drâa-Tafilalet	2 111	3,2	1 383	2,2	-34,5
Guelmim-Oued Noun	415	0,6	464	0,7	11,8
<b>Total</b>	<b>65 593</b>	<b>100,0</b>	<b>64 488</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**Les créations d'entreprises personnes morales ont baissé, comparativement à 2021, dans certains secteurs clés de l'économie.**

Les sections des « transports et entreposage », du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« industrie manufacturière » ont enregistré des baisses respectives de 27%, 8,5% et 3,4%. En revanche, d'autres sections d'activités ont connu une évolution positive, notamment les « activités immobilières » avec 35,2%, les « activités financières et d'assurance » avec 28,4%, l'« enseignement » avec 23,5%, ainsi que l'« information et communication » avec 15,5% (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Répartition sectorielle des créations des entreprises PM

Section d'activités	2021		2022		Variation annuelle en nombre	Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %		
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19 410	29,6	17 755	27,5	-1 655	-8,5
Construction	12 479	19,0	12 265	19,0	-214	-1,7
Transports et entreposage	7 353	11,2	5 371	8,3	-1 982	-27,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 558	6,9	5 152	8,0	594	13,0
Activités de services administratifs et de soutien	4 750	7,3	5 026	7,8	276	5,8
Industrie manufacturière	4 084	6,2	3 944	6,1	-140	-3,4
Hébergement et restauration	3 498	5,3	3 936	6,1	438	12,5
Information et communication	1 701	2,6	1 965	3,0	264	15,5



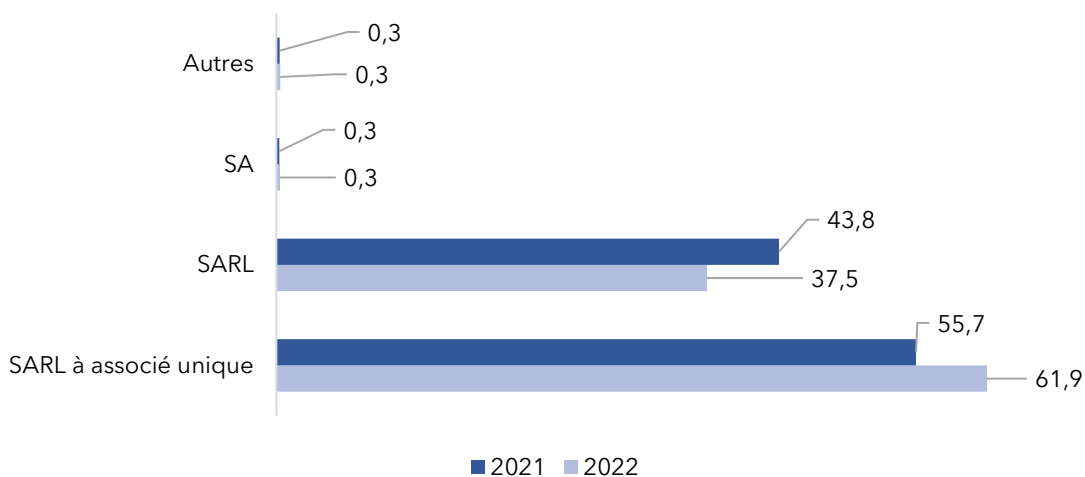
Agriculture, sylviculture et pêche	1 609	2,5	1 710	2,7	101	6,3
Enseignement	1 379	2,1	1 703	2,7	324	23,5
Activités financières et d'assurance	1 047	1,6	1 344	2,1	297	28,4
Activités immobilières	835	1,3	1 129	1,8	294	35,2
Autres	2 890	4,4	3 188	4,9	298	10,3
<b>Total</b>	<b>65 593</b>	<b>100,0</b>	<b>64 488</b>	<b>100,0</b>		

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les entrepreneurs ont davantage opté en 2022 pour le statut juridique SARL à associé unique

La répartition des créations d'entreprises par forme juridique montre une augmentation significative, comparativement à 2021, du nombre des SARL à associé unique, dont la part est passée de 55,7% à près de 62% en 2022. En revanche, cette proportion s'est établie, pour les SARL à 37,5% contre 43,8% en 2021. Quant à la part du statut SA, elle est restée très limitée et stable autour de 0,3% (cf. graphique 3).

Graphique 3 - Répartition des créations des entreprises PM par forme juridique - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**Encadré 1. Principaux apports de la loi n° 19-20 modifiant la loi n° 17-95 sur la société anonyme et la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation**

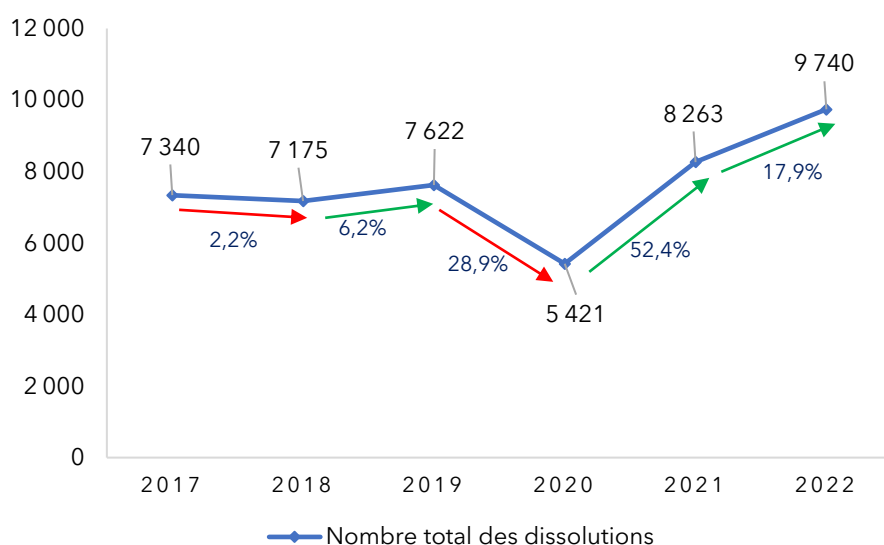
La loi n° 19-20, publiée au Bulletin Officiel n° 7006 du 22 juillet 2021 comporte des modifications importantes de la loi n° 17-95 sur la société anonyme et la loi n° 5-96 sur différentes formes de sociétés.

Une modification majeure introduite par la loi est l'introduction d'une nouvelle forme de société, la société par actions simplifiée (SAS). Cette nouvelle forme de société offre une souplesse et une flexibilité, ce qui la distingue des autres formes de sociétés existantes. La SAS peut être constituée par une seule personne et son capital peut être librement fixé par les statuts, avec une partie devant être libérée immédiatement et le reste dans les trois années suivant l'immatriculation. Les actions de la SAS peuvent être négociables ou non négociables, et les statuts peuvent prévoir des conditions spécifiques pour leur cession. La SAS offre également une liberté dans l'organisation et la direction de la société, qui peut être exercée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. La représentation de la société vis-à-vis des tiers est assurée par un président désigné selon les dispositions statutaires. De plus, la SAS peut décider de nommer un commissaire aux comptes selon les décisions de ses membres. La loi permet également la transformation d'une société existante en société par actions simplifiée par décision unanime des membres.

### 3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Le nombre d'entreprises en cours de dissolution, en 2022, a connu une hausse importante en raison d'une conjoncture économique difficile. En effet, 9.740 dissolutions ont été enregistrées par l'OMPIC, représentant une augmentation de près de 18% par rapport à l'exercice précédent et de 27,8% par rapport à l'année 2019 (cf. graphique 4).

Graphique 4 - Evolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

## Encadré 2. Dissolution, radiation et défaillance des entreprises au Maroc

- La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue. Elle est principalement réglementée par différentes lois, telles que la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (SA) et la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation. Ces lois établissent les procédures légales à suivre pour dissoudre une entreprise.
- La radiation, quant à elle, représente la suppression ou la cessation d'une entreprise ou d'une entité commerciale du registre officiel des sociétés ou du registre du commerce. Elle signifie que l'entreprise n'est plus enregistrée en tant qu'entité légale et n'a plus d'existence formelle.
- Les procédures de défaillance des entreprises sont encadrées par des dispositions légales spécifiques, notamment la loi n° 22-20 sur le redressement judiciaire des entreprises en difficulté économique et la loi n° 73-17 sur la liquidation des biens des entreprises en difficulté. Lorsqu'une entreprise est en défaillance, cela signifie qu'elle se trouve dans une situation financière critique et qu'elle ne peut plus respecter ses obligations envers ses créanciers, tels que les fournisseurs, les employés, les institutions financières et les organismes fiscaux. Ces lois jouent un rôle essentiel dans la gestion des situations délicates et la protection des intérêts des parties prenantes.

Dans ce rapport, l'Observatoire Marocain de la TPME se focalise sur l'indicateur relatif à la dissolution anticipée pour des raisons de disponibilité et de fiabilité des données.

### À l'exception de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'augmentation des dissolutions d'entreprises est observée dans toutes les régions

L'évolution des dissolutions, entre 2021 et 2022, montre que les régions du Sud<sup>9</sup> ont subi la hausse la plus importante soit 91,2%, suivies de la région Marrakech-Safi (80,4%) et de la région de Béni Mellal-Khénifra (40,5%). Tanger-Tétouan-Al Hoceima est la seule région où le nombre de dissolutions a baissé de - 22,1% (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région

Région	Part en %		Evolution annuelle du nombre des dissolutions en %
	2021	2022	
Casablanca-Settat	31,6	29,6	10,8
Rabat-Salé-Kénitra	16,4	16,2	16,8
Marrakech-Safi	9,7	14,9	80,4
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	16,7	11,0	-22,1
Fès-Meknès	8,7	9,7	31,4
Souss-Massa	5,6	6,1	28,6
L'Oriental	5,7	5,8	20,2
Béni Mellal-Khénifra	2,9	3,4	40,5
Drâa-Tafilalet	2,0	2,2	25,0
Régions du Sud	0,7	1,1	91,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>9</sup> Les régions du Sud se composent de trois régions : Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab.

## Tous les secteurs ont connu une augmentation des dissolutions des entreprises, à l'exception de celui des « autres activités de services »

Au plan sectoriel, les dissolutions d'entreprises, en 2022, étaient plus nombreuses dans le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » et la « construction » qui ont concentré 52,9% du nombre total. Toutefois, l'« hébergement et restauration » a connu l'évolution la plus importante comparativement à 2021, soit plus de 37%, ce secteur étant parmi ceux les plus impactés par les crises sanitaire et économique de 2020 (cf. tableau 9).

Tableau 9 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution

Section d'activités	Part en %		Evolution annuelle du nombre des dissolutions en %
	2021	2022	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,5	34,5	33,6
Construction	18,3	18,4	26,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,7	10,5	23,7
Transports et entreposage	7,7	7,6	24,7
Hébergement et restauration	5,5	6,0	37,4
Activités de services administratifs et de soutien	6,1	5,8	20,2
Industrie manufacturière	5,8	5,3	16,1
Information et communication	2,6	2,5	23,4
Enseignement	2,5	2,3	17,6
Activités immobilières	1,9	1,8	17,5
Autres activités de services <sup>10</sup>	2,0	1,5	-5,6
Activités financières et d'assurance	1,3	1,2	16,8
Autres	3,1	2,6	-1,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

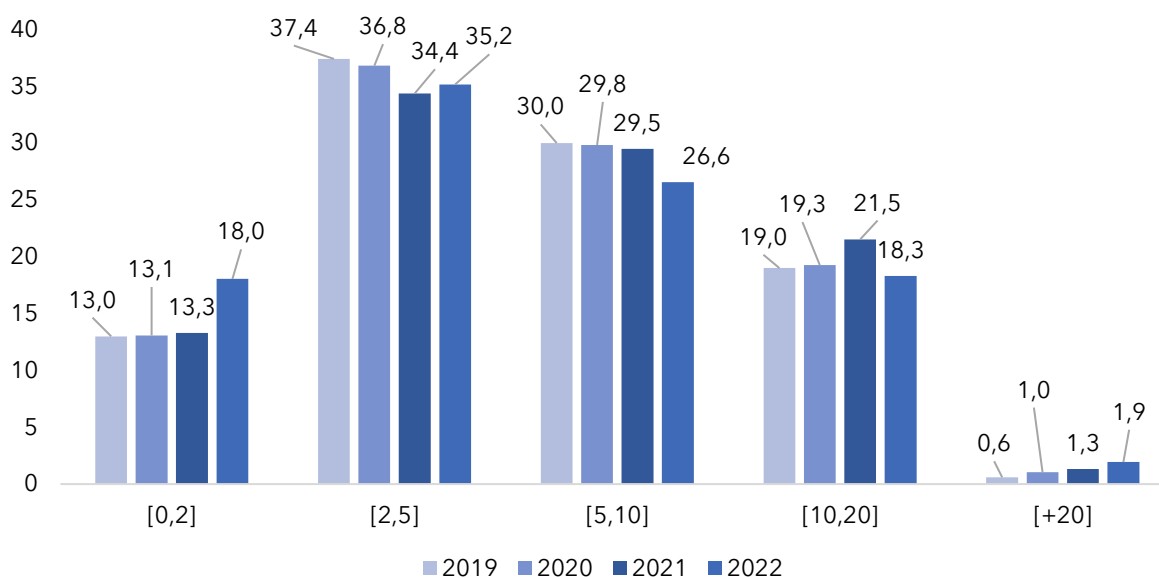
<sup>10</sup> Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

## Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

La ventilation des dissolutions par classe d'âge révèle que plus de la moitié des entreprises PM en cours de dissolution en 2022 n'avait pas atteint les 5 ans d'existence, soit une augmentation de 5,5 points par rapport à 2021. En particulier, les entreprises ayant un âge n'excédant pas 2 ans ont vu leur part s'élever de 13,3% à 18%.

En revanche, les entreprises âgées de 5 à 10 ans et de 10 à 20 ans ont vu leur part diminuer respectivement de 2,9 points et de 3,2 points par rapport à l'année précédente (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.



## **4. EMPLOI DES ENTREPRISES**

---

- 4.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2021-2022)
- 4.2. Analyse de la masse salariale (2021-2022)
- 4.3. Emplois par genre 2022





## 4. Emploi des Entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

### 4.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2021-2022)

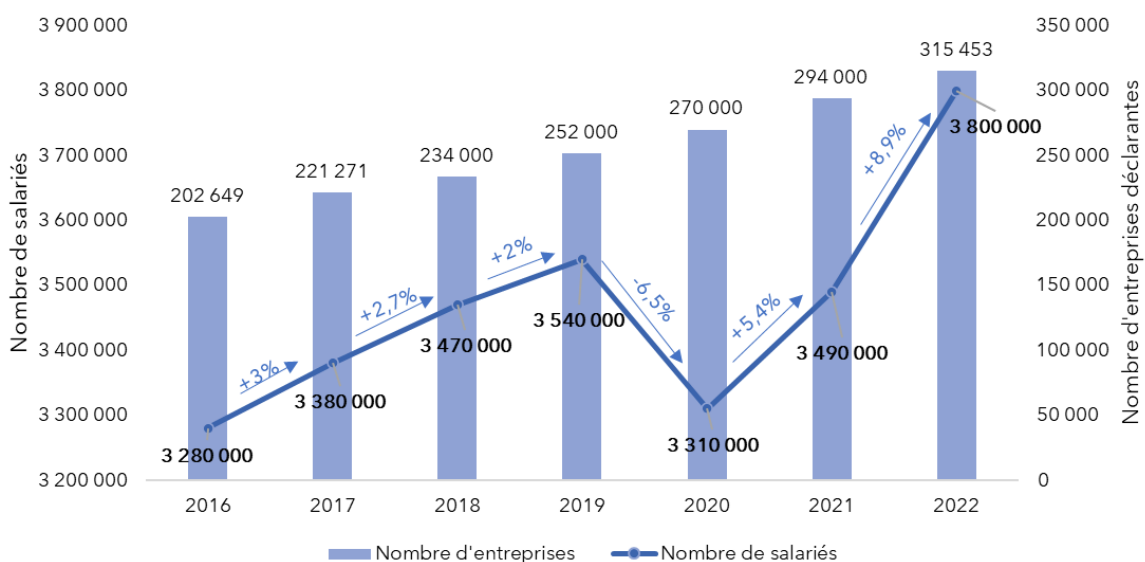
Cette section expose des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants<sup>11</sup> : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge et tranche de salaires.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2022 ont totalisé 3.800.000, soit une hausse annuelle de 8,9%, évolution plus marquée que celle de l'année précédente, qui était de 5,4% (cf. graphique 6).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a également augmenté pour atteindre 315.453<sup>12</sup>, comparé à 294.000 en 2021, soit une croissance de 7,3%.

Cette évolution résulte, en plus des impacts de la conjoncture économique, de l'effort de sensibilisation entrepris par cette institution auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 6 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

<sup>11</sup> Les différences observées dans le chapitre « emplois des entreprises » concernant les données de l'année 2021 sont dues aux mises à jour des bases de données exploitées.

<sup>12</sup> Comprenant 229.354 EPMA et 86.099 EPPA.

## L'analyse des données régionales fait ressortir des disparités, entre les régions, de l'évolution des affiliations et des emplois déclarés à la CNSS

S'agissant des affiliations à la CNSS, et comme le montre le tableau 10, la région de Souss-Massa a enregistré une évolution significative de 44,2% par rapport à 2021, occupant ainsi la 3ème position avec une part de 10,9% du total de l'effectif des entreprises déclarantes. Il en est de même pour la région de Drâa-Tafilalet et des régions du sud qui ont vu le nombre de ces affiliations progresser respectivement de 37,8% et 22,5%.

Par contre, les régions de Fès-Meknès et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont enregistré une baisse de 28,3% et 4,7%, leurs parts dans le total des entreprises déclarantes ayant ainsi régressé à 5,7% et 8,5% (cf. Tableau 10).

Pour ce qui est des emplois, la région de Souss-Massa a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter, comparativement à 2021, de 2,4 points à 13,7%, soit une hausse annuelle de 34%. La région de Drâa-Tafilalet et les régions du sud ont également enregistré une progression importante respectivement de plus de 100% et 23,9%. En revanche, la région de Fès-Meknès a subi une diminution significative des emplois déclarés à la CNSS de 25,1% (cf. tableau 11).

Il convient de noter enfin, que la région de Casablanca-Settat demeure en tête en termes d'affiliations et d'emplois déclarés, avec des parts respectives de 32,5% et 38,7%.

Tableau 10 - Répartition régionale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS

Région	Parts en %		Evolution des entreprises en %
	2021	2022	
Casablanca-Settat	33,1	32,5	5,5
Rabat-Salé-Kénitra	14,6	14,4	6,2
Souss-Massa	8,1	10,9	44,2
Marrakech-Safi	9,3	9,7	11,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	9,7	8,5	-4,7
L'Oriental	5,5	5,7	12,8
Fès-Meknès	8,5	5,7	-28,3
Béni Mellal-Khénifra	3,8	3,8	8,5
Drâa-Tafilalet	2,7	3,5	37,8
Régions du sud	4,7	5,3	22,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 11 - Répartition régionale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS

Région	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
Casablanca-Settat	39,6	38,7	8,1
Rabat-Salé-Kénitra	15,1	14,9	9,2
Souss-Massa	11,3	13,7	34,0
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,7	10,2	-3,4
Marrakech-Safi	6,4	6,7	15,6
Fès-Meknès	6,6	4,4	-25,1
L'Oriental	2,8	3,1	20,9
Drâa-Tafilalet	1,4	2,5	105,1
Béni Mellal-Khénifra	1,4	1,5	18,9
Régions du sud	3,8	4,2	23,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### **La hausse des emplois déclarés à la CNSS a été plus marquée dans l' « hébergement et restauration », l' « enseignement » et les « autres activités de services »**

S'agissant des affiliations à la CNSS, et comme le montre le tableau 12, la section des « autres activités de services » a enregistré une évolution significative de 50,9% par rapport à 2021. Il en est de même pour les sections des « transports et entreposage » et de l' « hébergement et restauration » qui ont vu le nombre de ces affiliations progresser respectivement de 11,7% et 11,6%.

Pour ce qui est des emplois, la section des « autres activités de services » a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter, comparativement à 2021, de 1,8 points à 4%, soit une hausse annuelle de plus de 100%. Les sections de l' « hébergement et restauration » et l' « enseignement » ont également enregistré une progression importante respectivement de 22,7% et 19,2% (cf. tableau 13).

Il convient de noter que le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » qui avait créé 10,2% du PIB en 2021, demeure en tête en termes de nombre d'affiliations et d'emplois déclarés avec des parts respectives de 25,4% et 18,1% en 2021.

Tableau 12 - Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS

Section d'activités	Parts en %		Evolution des entreprises en %
	2021	2022	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,4	24,7	4,7
Construction	16,6	16,1	4,6
Agriculture, sylviculture et pêche	9,0	8,5	2,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,2	8,0	5,3
Hébergement et restauration	6,9	7,2	11,6
Industrie manufacturière	6,2	6,1	5,8
Transports et entreposage	5,8	6,0	11,7
Santé humaine et action sociale	4,9	4,9	5,9
Activités de services administratifs et de soutien	4,7	4,8	10,7
Autres activités de services	2,7	3,7	50,9
Enseignement	2,8	2,8	7,7
Autres	6,8	7,2	12,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 13 - Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS

Section d'activités	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,1	17,3	5,2
Industrie manufacturière	18,1	17,1	4,5
Activités de services administratifs et de soutien	16,2	16,3	11,3
Construction	17,1	16,0	3,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,3	6,3	10,3
Hébergement et restauration	4,6	5,1	22,7
Enseignement	4,1	4,4	19,2
Transports et entreposage	4,3	4,2	7,4
Autres activités de services	2,2	4,0	101,0
Information et communication	2,2	2,3	13,8
Santé humaine et action sociale	2,1	2,2	19,6
Activités financières et d'assurance	2,3	2,1	2,1
Autres	2,4	2,7	13,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## **L'analyse croisée des données montre que 5 secteurs d'activités sont les 1ers contributeurs à l'emploi au plan régional**

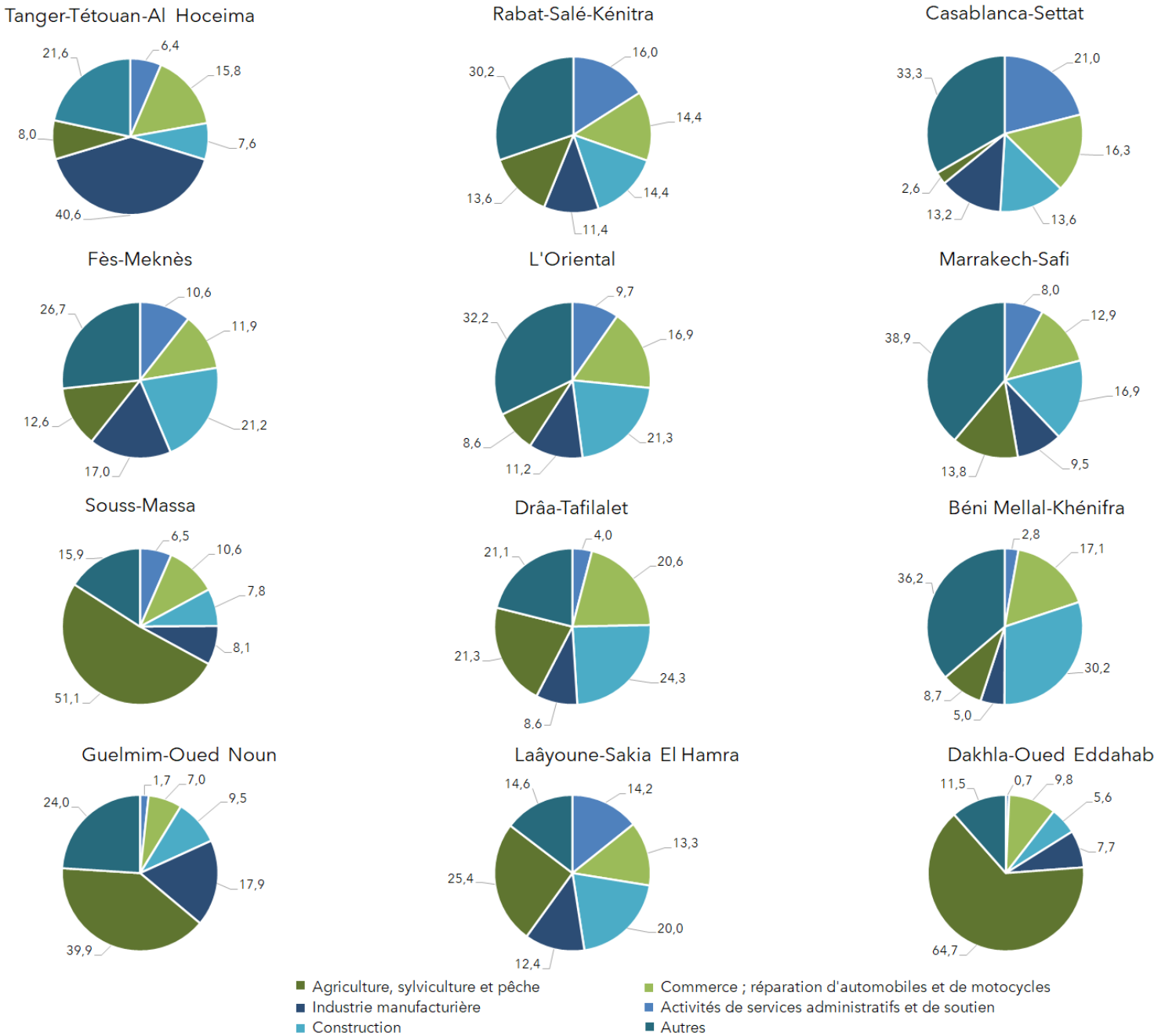
L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par région révèle que les « activités de services administratifs et de soutien » ont concentré, en 2022, le plus grand nombre d'emplois dans les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra, avec des parts respectives de 21% et 16% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces régions. Il est à noter que pour ce qui est de cette dernière région, la « construction » avait concentré, en 2019 et 2020, les plus grandes parts des emplois déclarés, soit respectivement 17,1% et 16,1%.

Pour ce qui est de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'« industrie manufacturière » est le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi en 2022 et à l'instar des années précédentes, avec une part de 40,6% , soit une hausse de 1,6 point par rapport à 2021.

L'« agriculture, sylviculture et pêche » est le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra, avec des parts respectives de 64,7%, 51,1%, 39,9% et 25,4%.

S'agissant des régions de Beni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, l'Oriental, Fès-Meknès et Marrakech-Safi, le principal secteur contribuant à l'emploi en 2022 est la « construction » avec des parts respectives de 30,2%, 24,3%, 21,3%, 21,2% et 16,9% de l'effectif total des emplois déclarés dans ces régions. Concernant la région de Fès-Meknès, l'« industrie manufacturière » avait concentré, en 2019 et 2020, les plus grandes parts des emplois déclarés, soit 23,5% et 22,5% respectivement (cf. graphique 7).

Graphique 7 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Près de 87% des entreprises ont employé moins de 10 salariés en 2022

A l'instar des années précédentes, la majorité des entreprises ont employé moins de 10 salariés. Elles ont représenté 86,6% de l'effectif total des EPMA en 2022, enregistrant ainsi un recul de 0,5 point par rapport à 2021. En revanche, la part des entreprises employant un effectif compris entre 11 et 50 salariés a augmenté de 0,4 point, passant de 9,8% à 10,2% en 2022, soit une évolution du nombre d'entreprises de 12,5%. Cette proportion est restée stable, durant cette même période, pour les entreprises employant plus de 50 salariés (cf. tableau 14).

Tableau 14 - Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectif	Parts en %		Evolution des entreprises en %
	2021	2022	
[0, 10]	87,1	86,6	7,0
[11, 50]	9,8	10,2	12,5
[51, 100]	1,5	1,5	10,3
[101, 500]	1,3	1,3	5,6
+500	0,3	0,3	8,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## La contribution des microentreprises dans les créations d'emplois s'est améliorée de 6,4 points

Les TPME ont employé 76,4% de l'effectif total déclaré à la CNSS en 2022, enregistrant une augmentation de 3,3 points par rapport à 2021 (cf. tableau 15). Cette évolution résulte de la contribution des microentreprises qui s'est accrue à 29,7%, après 23,3% en 2021.

Tableau 15 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %	
	2021	2022
Micro [0,3]	23,3	29,7
TPE ] 3,10]	12,0	11,3
PE ] 10,50]	22,1	20,6
ME ] 50,175]	15,7	14,8
GE > 175	26,9	23,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les entreprises âgées de plus de 10 ans ont déclaré près de 58% des emplois

Les entreprises ayant une ancienneté supérieure à 10 ans ont représenté près de 24% de l'effectif des entreprises déclarantes et ont employé près de 58% des salariés. Quant aux entreprises en démarrage, leur contribution est limitée à environ 5%, même si le nombre de leurs emplois déclarés a augmenté de 12,4% (cf. tableau 16).

Tableau 16 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
< 2 ans	4,7	4,9	12,4
[2, 5]	19,0	17,9	1,6
[6, 10]	18,9	19,3	10,4
> 10 ans	57,4	57,9	9,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 20% des emplois contre 0,7% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 20,1% du total des emplois déclarés en 2022 contre 21,2% en 2021. Cette proportion est de 0,7% pour les grandes entreprises, ce qui représente un recul de 0,6 point sur la même période (cf. tableau 17).

Tableau 17 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<= 5 ans	> 5 ans	<= 5 ans	> 5 ans
2021	21,2	51,8	1,3	25,6
2022	20,1	56,3	0,7	22,9

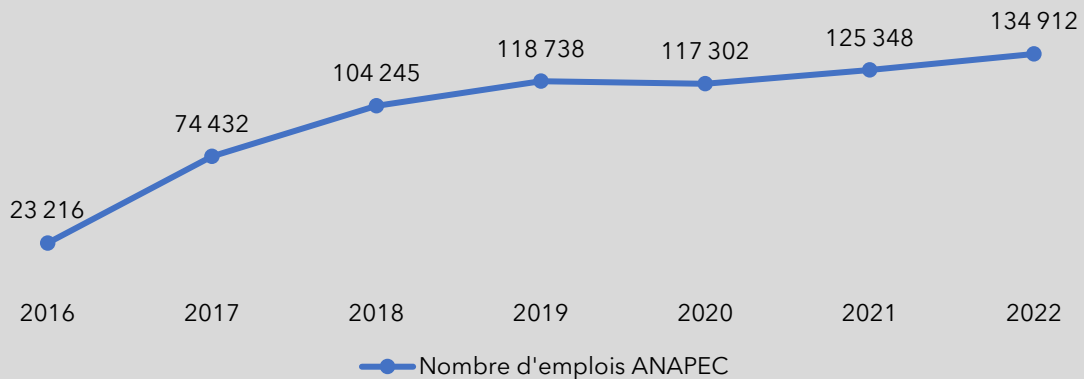
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.



### Encadré 3. L'emploi ANAPEC

Le graphique ci-dessous, qui présente l'évolution du nombre d'emplois ANAPEC, fait ressortir que l'effectif de stagiaires en 2022 s'est chiffré à 134.912, en hausse de 7,6% par rapport à 2021 et est six fois supérieur à celui de 2016.

Evolution du nombre d'emplois ANAPEC déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

#### La région Casablanca-Settat concentre près de 37% des emplois ANAPEC

L'analyse de la répartition géographique des emplois ANAPEC fait ressortir que la région de Casablanca-Settat demeure en tête avec une part de 36,8% des effectifs déclarés en 2022, en hausse de 1,1 point par rapport à 2021.

Les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan- Al Hoceima arrivent en deuxième et troisième positions avec des parts respectives de 23,9% et 16,6%.

Il convient de souligner la progression significative de la part de la région de Souss-Massa, qui a enregistré une augmentation de 3,5 points, passant de 5,7% en 2021 à 9,2% en 2022, soit une évolution de 72,9%.

Il est à noter également que la région de Fès-Meknès a connu une baisse de 42,4% des emplois ANAPEC déclarés sur la période étudiée.

Répartition régionale et évolution du nombre d'emplois ANAPEC

Région	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
Casablanca-Settat	35,7	36,8	10,8
Rabat-Salé-Kénitra	26,6	23,9	-3,4
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	15,8	16,6	13,6
Souss-Massa	5,7	9,2	72,9
Fès-Meknès	7,9	4,2	-42,4
Marrakech-Safi	3,1	3,7	29,6
L'oriental	2,3	2,3	6,8
Béni Mellal-Khénifra	1,3	1,3	9,9
Laâyoune-Sakia El Hamra	0,5	0,8	72,2
Drâa-Tafilalet	0,6	0,7	30,2

Guelmim-Oued Noun	0,3	0,3	-7,6
Dakhla-Oued Eddahab	0,1	0,1	-13,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les grandes entreprises accaparent près de 44 % des emplois ANAPEC en 2022

La répartition de l'emploi ANAPEC par catégorie d'entreprises révèle que les grandes entreprises emploient la part la plus importante des effectifs déclarés à l'ANAPEC en 2022, soit 43,6%, malgré une baisse notable de 11,4% du nombre de stagiaires dans cette catégorie. En revanche, les microentreprises ont vu leur part augmenter à près de 24% contre 18% en 2021, soit une évolution annuelle de près de 43% du nombre de stagiaires.

Répartition et évolution du nombre d'emplois ANAPEC par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
Micro [0,3]	18,0	23,9	42,8
TPE ]3,10]	7,7	8,8	23,6
PE ]10,50]	9,9	11,8	28,9
ME ]50,175]	11,3	12,0	14,4
GE > 175	53,1	43,6	-11,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'industrie et Bank Al-Maghrib.

### Plus de la moitié des emplois ANAPEC est concentrée au niveau des entreprises employant plus de 500 personnes

La répartition des emplois ANAPEC par classe d'effectifs en 2022 montre que plus de la moitié de ces emplois, soit 54,4%, sont concentrés dans les entreprises qui comptent un effectif supérieur à 500 employés, enregistrant une baisse de 1 point par rapport à 2021. 19,2% de ces effectifs sont employés par les entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 101 et 500 personnes.

Répartition et évolution du nombre d'emplois ANAPEC par classe d'effectif

Classe d'effectif	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
[0, 10]	10,2	10,2	7,4
[11, 50]	10,9	11,0	9,0
[51, 100]	6,0	5,2	-7,0
[101, 500]	17,5	19,2	17,8
+ 500	55,4	54,4	5,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'industrie et Bank Al-Maghrib.

**Le nombre des emplois ANAPEC a augmenté dans la majorité des sections d'activités, notamment dans les « transports et entreposage » et l' « Hébergement et restauration » avec des parts respectives de 56% et 38%**

En 2022, le secteur de l' « industrie manufacturière » détient la part la plus importante des emplois ANAPEC déclarés, représentant 33,4% de l'effectif total, en hausse de 2,9 points par rapport à 2021. Il est suivi de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 24,8%, en baisse de 3,5 points. Les « activités de services administratifs et de soutien » se placent en troisième position, représentant 7,3% du total des emplois ANAPEC.

Il convient de souligner que les secteurs des « transports et entreposage » et de l' « hébergement et restauration » ont connu des évolutions significatives des emplois ANAPEC, avec des augmentations respectives de 56,1% et 38,1%.

Répartition et évolution du nombre d'emplois ANAPEC par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Evolution des emplois en %
	2021	2022	
Industrie manufacturière	30,5	33,4	17,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,3	24,8	-5,6
Activités de services administratifs et de soutien	7,8	7,3	0,03
Enseignement	7,8	6,9	-4,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	6,4	27,2
Santé humaine et action sociale	3,7	4,0	15,6
Activités financières et d'assurance	3,1	3,1	7,8
Construction	3,0	3,1	12,0
Hébergement et restauration	2,0	2,6	38,1
Autres activités de services	2,9	2,6	-4,7
Information et communication	1,7	2,2	35,7
Agriculture, sylviculture et pêche	2,0	1,4	-24,0
Transports et entreposage	0,8	1,2	56,1
Autres	1,0	1,0	42,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

#### 4.2. Analyse de la masse salariale (2021-2022)

La masse salariale déclarée à la CNSS, en 2022, s'est établie à 186,1 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 10,2%, après 12,7% en 2021.

#### **La masse salariale a enregistré des hausses dans l'ensemble des sections d'activités, mais de manière inégale**

L'analyse par section d'activités révèle des augmentations annuelles importantes de la masse salariale en 2022 dans les sections de l'« hébergement et restauration » (38,6%), les « autres activités de services » (34,1%) et l'« enseignement » (19,8%), ces activités ayant connu sur la même période une croissance du nombre de leurs employés respectivement de 22,7%, 101% et 19,2%.

Par ailleurs, les sections du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », de l'« industrie manufacturière » et de la « construction » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 18,2%, 16,6% et 10,1% en 2022. Ces activités ont généré ensemble près de 45% du total de la masse salariale, en employant 50,4% de l'effectif des salariés déclarés (cf. tableau 18).

Tableau 18 - Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale

Section d'activités	2021		2022		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,7	18,8	33,9	18,2	6,9
Industrie manufacturière	28,9	17,1	30,9	16,6	6,8
Construction	17,6	10,4	18,7	10,1	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	15,3	9,1	17,4	9,4	13,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,5	9,2	17,3	9,3	12,1
Activités financières et d'assurance	13,2	7,8	13,9	7,5	4,8
Agriculture, sylviculture et pêche	9,4	5,6	10,1	5,4	7,4
Transports et entreposage	8,1	4,8	8,8	4,7	8,8
Information et communication	7,0	4,1	7,9	4,2	13,2
Enseignement	5,9	3,5	7,1	3,8	19,8
Hébergement et restauration	4,7	2,8	6,5	3,5	38,6
Autres activités de services	3,1	1,8	4,1	2,2	34,1
Santé humaine et action sociale	3,1	1,9	3,5	1,9	11,1
Autres	5,4	3,2	6,0	3,2	11,3
<b>Total</b>	<b>168,9</b>	<b>100,0</b>	<b>186,1</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## La hausse de la masse salariale a concerné toutes les catégories d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant plus de 500 employés a enregistré, en 2022, une hausse annuelle de 11,7%, ces entreprises ayant généré 37,8% du total de la masse salariale. Quant aux entreprises employant moins de 10 salariés, elles ont vu leur masse salariale évoluer de 10,9% en totalisant une part de 13,7% (cf. tableau 19).

Tableau 19 - Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2021		2022		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0, 10]	23,0	13,6	25,5	13,7	10,9
[11, 50]	27,0	16,0	29,4	15,8	8,7
[51, 100]	15,4	9,1	17,0	9,1	10,3
[101, 500]	40,5	24,0	43,9	23,6	8,5
+500	63,0	37,3	70,3	37,8	11,7
<b>Total</b>	<b>168,9</b>	<b>100,0</b>	<b>186,1</b>	<b>100,0</b>	

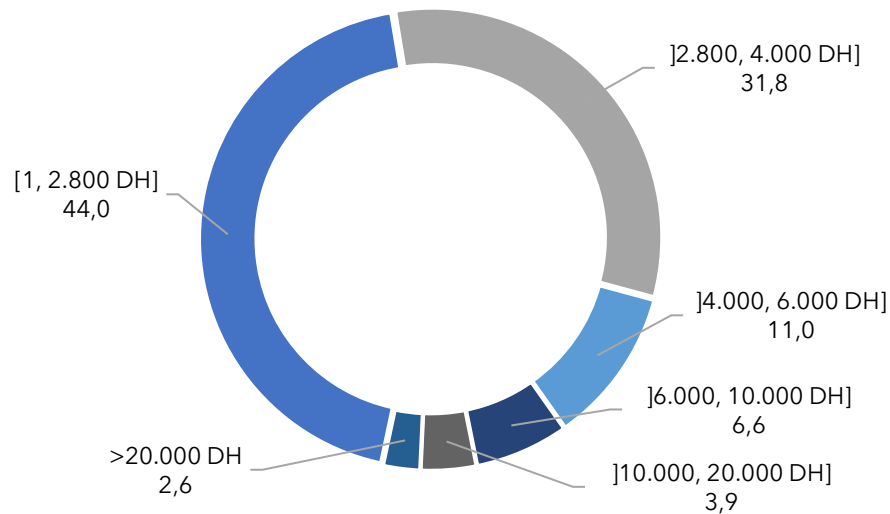
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## 76% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH

La répartition des emplois par tranche de salaires en 2022 montre que 75,8% des employés ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH, et 44% ont touché un salaire n'excédant pas 2.800 DH. Cette situation serait principalement attribuable au caractère à temps partiel de ces emplois, ce qui empêche d'atteindre le salaire minimum requis.

En revanche, seulement 2,6% des employés ont perçu un salaire dépassant 20.000 DH (cf. graphique 8).

Graphique 8 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires, révèle que les entreprises âgées de moins de 10 ans ont rémunéré environ la moitié de leurs effectifs à moins de 2.800 DH. Cette proportion est limitée à 38,3% pour les entreprises âgées de plus de 10 ans (cf. tableau 20).

L'analyse croisée des emplois par catégorie d'entreprises et tranche de salaires fait ressortir que dans les microentreprises, 82% des employés ont touché des salaires ne dépassant pas 4.000 DH, cette part s'élève à 57,8% pour les grandes entreprises (cf. tableau 21).

Tableau 20 - Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2022

Tranche d'âge	[1, 2.800 DH]		]2.800, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH	
	En	En%	En	En%	En	En%	En	En%	En	En%	En	En%
< 2 ans	102 106	49,4	74 411	36,0	17 033	8,2	8 072	3,9	3 217	1,6	1 694	0,8
[2, 5]	391 250	52,1	230 255	30,6	66 414	8,8	34 249	4,6	19 164	2,5	10 265	1,4
[6, 10]	395 290	48,8	251 829	31,1	81 125	10,0	44 366	5,5	23 029	2,8	14 622	1,8
> 10 ans	933 781	38,3	786 276	32,3	313 539	12,9	197 219	8,1	120 115	4,9	84 243	3,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 21 - Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires  
- en 2022

Catégorie d'entreprise	[1, 2.800 DH]		] 2.800, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	466 039	44,1	400 308	37,9	103 959	9,8	54 187	5,1	21 672	2,1	10 334	1,0
TPE ]3, 10]	170 988	42,7	144 377	36,1	43 244	10,8	23 569	5,9	11 322	2,8	6 505	1,6
PE ]10, 50]	325 412	44,5	236 278	32,3	83 520	11,4	47 158	6,4	24 644	3,4	14 798	2,0
ME ]50, 175]	210 689	40,2	163 647	31,2	67 256	12,8	39 972	7,6	24 431	4,7	18 474	3,5
GE > 175	240 255	28,7	243 620	29,1	135 385	16,2	93 610	11,2	70 115	8,4	55 163	6,6

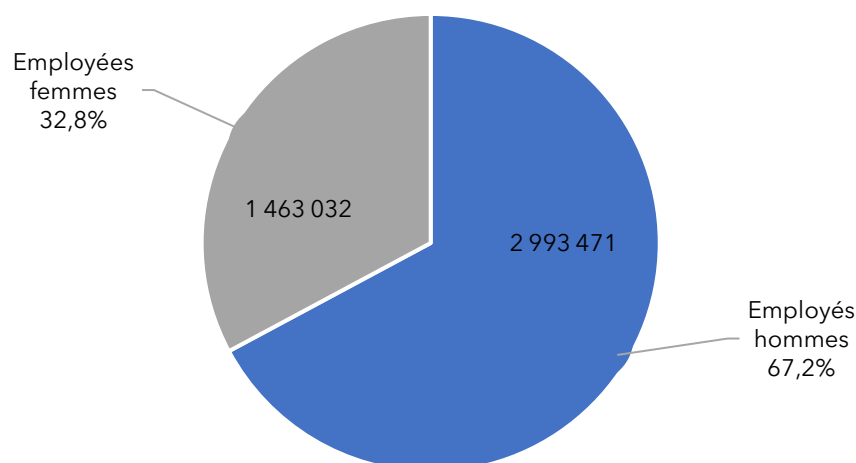
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### 4.3. Emplois par genre

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2022, selon les axes suivants : tranche de salaires, région, section d'activités, classe d'âge et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 4.456.503<sup>13</sup> salariés dont 1.463.032 sont des employées femmes représentant 32,8% du total (cf. graphique 9).

Graphique 9 - Répartition des emplois déclarés par genre - 2022



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>13</sup> Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises affiliées à la CNSS.

## Les disparités entre les genres sont plus importantes dans les bas salaires<sup>14</sup>

Comme le montre le « tableau 22 », 51,2% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur à 2.800 DH, contre 40,5% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

Tableau 22 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires - 2022

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En Part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, 2.800 DH]	1 962 592	44,0	38,2	61,8	749 048	51,2	1 213 544	40,5
] 2.800, 4.000 DH]	1 417 494	31,8	28,4	71,6	402 126	27,5	1 015 368	33,9
]4.000, 6.000 DH]	488 271	11,0	26,8	73,2	130 829	8,9	357 442	11,9
]6.000, 10.000 DH]	295 366	6,6	29,9	70,1	88 440	6,0	206 926	7,0
]10.000, 20.000 DH]	175 946	3,9	32,4	67,6	56 984	3,9	118 962	4,0
>20.000 DH	116 834	2,7	30,5	69,5	35 605	2,5	81 229	2,7
<b>Total</b>	<b>4 456 503</b>	<b>100</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>1 463 032</b>	<b>100</b>	<b>2 993 471</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>14</sup> Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.



#### Encadré 4. Sous-emploi au Maroc

Selon le Bureau International du Travail - ILO<sup>15</sup>, le sous-emploi est une réalité préoccupante dans de nombreux pays. Il concerne particulièrement les pays en développement où les filets de protection sociale sont limités, ce qui expose les populations pauvres à des situations d'activité économique génératrices de revenus insuffisants.

La notion de sous-emploi est définie selon deux dimensions du travail : sa durée et sa productivité. La durée du travail est directement observée et évaluée en fonction des heures de travail accomplies par la population active employée. En contraste, la productivité du travail est déterminée par divers facteurs, dont la plupart ne sont pas aisément quantifiables.

Par ailleurs, deux principaux types de sous-emploi sont identifiés :

- Le Sous-emploi visible dû à un nombre insuffisant d'heures : Cette forme de sous-emploi survient lorsque le travailleur est déjà employé mais désire changer d'emploi pour avoir la possibilité de travailler plus d'heures.
- Le Sous-emploi invisible, lié à un choix professionnel inapproprié : Cette forme de sous-emploi se produit lorsque le travailleur souhaite changer d'emploi en raison de revenus inférieurs à ses attentes ou du désir d'exercer une profession qui correspond mieux à ses compétences et qualifications.

Au Maroc, selon la « Note d'information du Haut-Commissariat au Plan relative aux principales caractéristiques de la population active occupée en 2022<sup>16</sup> », le volume des actifs occupés en situation de sous-emploi au Maroc s'est élevé à 972 000 personnes en 2022.

En ce qui concerne le type de sous-emploi, la part du sous-emploi lié à la durée de travail a connu une légère baisse de 0,9 point de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 45,8% à 44,9%. En revanche, le sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé a augmenté sur la même période, passant de 54,2% à 55,1%. Dans l'ensemble, la population active occupée en situation de sous-emploi lié à la durée de travail s'élevait à 437 000 personnes au niveau national en 2022, contre 459 000 l'année précédente. Le taux correspondant est passé de 4,3% à 4,1% au niveau national, de 4,9% à 5,1% en milieu rural et de 3,8% à 3,3% en milieu urbain.

Enfin, la population active occupée en situation de sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé est passée de 543 000 personnes en 2021 à 535 000 personnes en 2022.

<sup>15</sup> Bureau International du Travail - BIT, 2003, « International Training Compendium on Labour Statistics : Module 1, Statistics of Employment, Unemployment, Underemployment: Economically Active Population. 2003 », Genève.

<sup>16</sup> Haut-commissariat au Plan, 2022, « Note d'information du Haut-Commissariat sur le Plan relative aux principales caractéristiques de la population active occupée en 2022 », Maroc.

### La région Rabat-Salé-Kénitra a enregistré la part des emplois féminins la plus élevée

La répartition régionale des emplois, au titre de 2022, montre que, pour ce qui est de la région de Rabat-Salé- Kénitra, 40% de l'effectif déclaré sont occupés par des femmes. Elle est suivie par les régions de Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, avec des proportions respectives de 38,9% et 38,2%. Cette part est limitée à 17,4% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra (cf. tableau 23).

Tableau 23 : Répartition des emplois par genre et région- 2022

Région	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque région	Masculins dans chaque région	En nombre	En Part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Casablanca-Settat	1 726 875	38,7	30,2	69,8	520 759	35,6	1 206 116	40,3
Rabat-Salé-Kénitra	665 485	15,0	39,9	60,1	265 293	18,1	400 192	13,4
Souss-Massa	610 497	13,7	33,8	66,2	206 381	14,1	404 116	13,5
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	453 614	10,2	38,2	61,8	173 275	11,8	280 339	9,4
Marrakech-Safi	299 842	6,7	30,4	69,6	91 065	6,2	208 777	7,0
Fès-Meknès	197 779	4,4	38,9	61,1	76 919	5,3	120 860	4,0
Drâa-Tafilalet	112 216	2,5	33,8	66,2	37 909	2,6	74 307	2,5
L'Oriental	137 012	3,1	27,3	72,7	37 446	2,6	99 566	3,3
Laâyoune-Sakia El Hamra	98 786	2,2	17,4	82,6	17 157	1,2	81 629	2,7
Béni Mellal-Khénifra	65 206	1,5	24,6	75,4	16 070	1,1	49 136	1,6
Dakhla-Oued Eddahab	61 582	1,4	21,2	78,8	13 051	0,9	48 531	1,6
Guelmim-Oued Noun	27 609	0,6	27,9	72,1	7 707	0,5	19 902	0,7
<b>Total</b>	<b>4 456 503</b>	<b>100</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>1 463 032</b>	<b>100</b>	<b>2 993 471</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les employées femmes sont mieux rémunérées dans la région de Casablanca-Settat

La répartition régionale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires montre que globalement les femmes travaillant dans la région Casablanca-Settat sont mieux rémunérées que celles exerçant dans les autres régions. Ainsi, 36% de ces femmes ont perçu un salaire supérieur à 4.000 DH contre une proportion variant entre 3,1% et 19,5% dans les autres régions. Concernant les employés masculins, 33,1% d'entre eux travaillant dans cette région sont rémunérés à plus de 4.000 DH. Cette part s'est établie à 40,3% dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

La région de Béni Mellal-Khénifra affiche la proportion la plus élevée des employés hommes percevant un salaire inférieur à 4.000 DH, soit près de 93% de l'effectif total. Cette proportion s'est établie à près de 97% pour les employées femmes travaillant dans la région de Drâa-Tafilalet (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Répartition des emplois par régions et tranches de salaires en 2022 - en %

Région	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH
Dakhla-Oued Eddahab	81,3	15,0	2,1	1,0	0,4	0,2	41,7	18,0	8,8	12,0	15,2	4,3
Souss-Massa	74,7	18,6	4,1	1,7	0,6	0,3	57,3	25,0	9,6	5,6	1,9	0,6
Drâa-Tafilalet	74,3	22,6	2,2	0,6	0,2	0,1	54,4	37,1	5,9	1,8	0,6	0,2
Guelmim-Oued Noun	67,5	28,8	2,6	0,6	0,3	0,2	32,6	40,3	16,1	8,4	2,4	0,2
Laâyoune-Sakia El Hamra	64,2	29,5	4,0	1,4	0,6	0,3	36,1	37,3	13,6	9,2	3,0	0,8
L'Oriental	63,8	28,4	5,2	1,9	0,6	0,1	48,0	40,0	8,0	2,7	1,0	0,3
Fès-Meknès	63,3	23,5	8,0	3,9	1,0	0,3	54,5	32,3	7,7	3,6	1,2	0,7
Béni Mellal-Khénifra	59,7	33,5	5,0	1,4	0,3	0,1	56,8	36,0	5,2	1,3	0,5	0,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	54,6	31,3	7,7	3,6	1,8	1,0	37,4	36,6	13,9	6,9	3,3	1,9
Rabat-Salé-Kénitra	52,7	27,8	8,1	5,6	3,8	2,0	42,2	34,6	10,7	6,1	3,8	2,6
Marrakech-Safi	46,2	35,0	10,4	5,1	2,1	1,2	40,6	38,9	12,0	5,0	2,2	1,3
Casablanca-Settat	34,8	29,2	12,9	10,5	7,6	5,0	32,0	34,9	14,0	8,8	5,7	4,6

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 71,4% et l'« enseignement » où cette part s'établit à 69,5% (cf. tableau 25).

Tableau 25 - Répartition des emplois par genre et section d'activités -2022

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque section d'activités	Masculins dans chaque section d'activités	En nombre	En Part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Industrie manufacturière	648 641	14,6	44,7	55,3	290 050	19,8	358 591	12,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	654 567	14,7	33,4	66,6	218 341	14,9	436 226	14,6

Agriculture, sylviculture et pêche	667 119	15,0	32,5	67,5	216 997	14,8	450 122	15,0
Activités de services administratifs et de soutien	618 142	13,9	30,1	69,9	185 866	12,7	432 276	14,4
Enseignement	166 348	3,7	69,5	30,5	115 622	7,9	50 726	1,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	239 013	5,4	37,0	63,0	88 516	6,1	150 497	5,0
Construction	606 809	13,6	10,0	90,0	60 881	4,2	545 928	18,2
Santé humaine et action sociale	85 168	1,9	71,4	28,6	60 812	4,2	24 356	0,8
Hébergement et restauration	193 724	4,3	30,7	69,3	59 479	4,0	134 245	4,5
Autres activités de services	150 847	3,4	33,6	66,4	50 740	3,5	100 107	3,3
Activités financières et d'assurance	81 331	1,8	46,1	53,9	37 459	2,6	43 872	1,5
Information et communication	86 639	1,9	38,0	62,0	32 943	2,3	53 696	1,8
Transports et entreposage	158 795	3,6	13,4	86,6	21 328	1,5	137 467	4,6
Arts, spectacles et activités récréatives	17 490	0,4	32,9	67,1	5 746	0,4	11 744	0,4
Activités immobilières	15 990	0,4	32,0	68,0	5 123	0,4	10 867	0,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	23 801	0,5	8,1	91,9	1 918	0,1	21 883	0,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 237	0,1	13,7	86,3	306	0,02	1 931	0,1
Autres	39 842	0,9	27,4	72,6	10 905	0,58	28 973	1,0
<b>Total</b>	<b>4 456 503</b>	<b>100</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>1 463 032</b>	<b>100</b>	<b>2 993 471</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La part des employés, tous genres confondus, travaillant dans le secteur de la « production d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » et dans celui des « activités financières et d'assurances » est plus élevée dans les tranches de salaires supérieures à 10.000 DH, en comparaison avec les autres sections d'activités, avec des proportions respectives de 33,1 % et 47,9% (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition des emplois par genre, section d'activités et tranches de salaires en 2022 - en %

Section d'activités	Répartition des emplois féminins selon les sections d'activités						Répartition des emplois masculins selon les sections d'activités					
	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH
Agriculture, sylviculture et pêche <sup>17</sup>	96,6	2,2	0,6	0,3	0,2	0,1	67,8	12,1	8,9	6,9	3,5	0,8
Activités de services administratifs et de soutien	57,2	21,9	11,0	6,4	2,5	1,0	44,7	39,9	9,1	4,0	1,6	0,7
Industrie manufacturière	51,9	33,5	7,4	3,6	2,2	1,4	29,1	34,1	17,2	10,3	5,9	3,4
Hébergement et restauration	51,1	32,9	8,5	4,3	2,0	1,2	45,3	35,6	10,4	5,1	2,2	1,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	43,2	33,4	10,7	6,4	3,7	2,6	27,7	41,6	14,7	8,1	4,3	3,6
Autres activités de services	43,0	41,4	7,0	4,9	2,1	1,6	43,3	44,6	6,0	3,5	1,5	1,1
Construction	40,0	33,9	12,9	7,3	3,8	2,1	48,0	36,6	9,5	3,4	1,5	1
Enseignement	39,5	37,7	11,4	6,6	2,9	1,9	34,7	37,4	11,5	7,3	4,6	4,5
Arts, spectacles et activités récréatives	37,5	35,8	11,4	7,6	4,4	3,3	31,1	40,0	13,2	8,3	4,9	2,5
Activités immobilières	37,1	35,0	10,6	8,0	4,9	4,4	35,0	39,5	10,7	6,4	3,9	4,5
Santé humaine et action sociale	29,8	47,5	12,3	7,0	2,3	1,1	26,9	46,2	12,5	8,1	3,9	2,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	27,6	43,1	10,4	8,4	5,2	5,3	27,5	53,2	13,0	3,3	1,4	1,6
Transports et entreposage	27,5	31,8	15,2	11,2	8,7	5,6	21,1	46,3	18,7	7,4	3,4	3,1

<sup>17</sup> Le secteur agricole se distingue en ce qui concerne le salaire minimum, qui est établi sous le nom de « Salaire Minimum Agricole Garanti » (SMAG). Ce salaire est calculé sur la base d'un taux journalier de 84,37 Dirhams, équivalent à 2 193,62 par mois.

Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27,0	30,1	13,3	13,1	10,1	6,4	25,1	32,3	14,8	11,2	8,9	7,7
Information et communication	20,8	21,7	16,9	16,9	13,8	9,9	18,6	25,5	15,0	15,3	13,4	12,2
Industries extractives	17,8	31,3	15,8	14,2	11,5	9,4	21,8	30,9	17,8	20,6	5,7	3,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7,1	27,5	6,2	10,8	14,7	33,7	18,6	35,3	6,1	9,3	7,7	22,9
Activités financières et d'assurance	6,8	15,0	11,9	21,4	28,3	16,6	5,5	14,3	11,4	18,3	27,1	23,4

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la distribution des salaires par catégorie d'entreprises montre en particulier que :

- Dans les PE, la part des employés féminins rémunérés à moins 2.800 DH est de 52%, proportion la plus élevée comparativement aux autres catégories d'entreprises et excède celle des employés masculins qui est 40,8%.
- Dans les GE, près de 14% des employées femmes perçoivent un salaire supérieur à 10.000 DH, contre 15,5% pour les employés hommes. Cette proportion varie entre 3% et 9% pour l'emploi féminin et entre 3% et 8% pour l'emploi masculin dans les autres catégories d'entreprises (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2022 - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des employées femmes selon les catégories d'entreprises						Répartition des employés hommes selon les catégories d'entreprises					
	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH	[1, 2.800 DH]	] 2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH
Micro [0,3]	50,1	32,9	9,2	4,9	2,0	0,9	41,4	40,1	10,1	5,2	2,1	1,1
TPE [3, 10]	48,1	29,5	11,2	6,7	3,0	1,5	40,0	39,5	10,6	5,5	2,7	1,7
PE [10, 50]	52,0	26,1	9,4	7,1	3,6	1,8	40,8	35,3	12,4	6,1	3,3	2,1
ME [50, 175]	50,0	24,3	9,5	7,3	5,3	3,6	35,8	34,3	14,2	7,8	4,4	3,5
GE > 175	37,0	27,4	12,6	9,1	8,2	5,7	24,4	29,9	18,0	12,2	8,5	7,0

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Focus. Analyse des attributs des entreprises ne déclarant que des employées femmes ou que des employés hommes

En 2022, 49,2% des entreprises n'ont déclaré à la CNSS que des employés hommes, représentant 11% de l'effectif total des emplois déclarés et près de 15% n'ont déclaré que des employées femmes, représentant 1,7% de cet effectif.

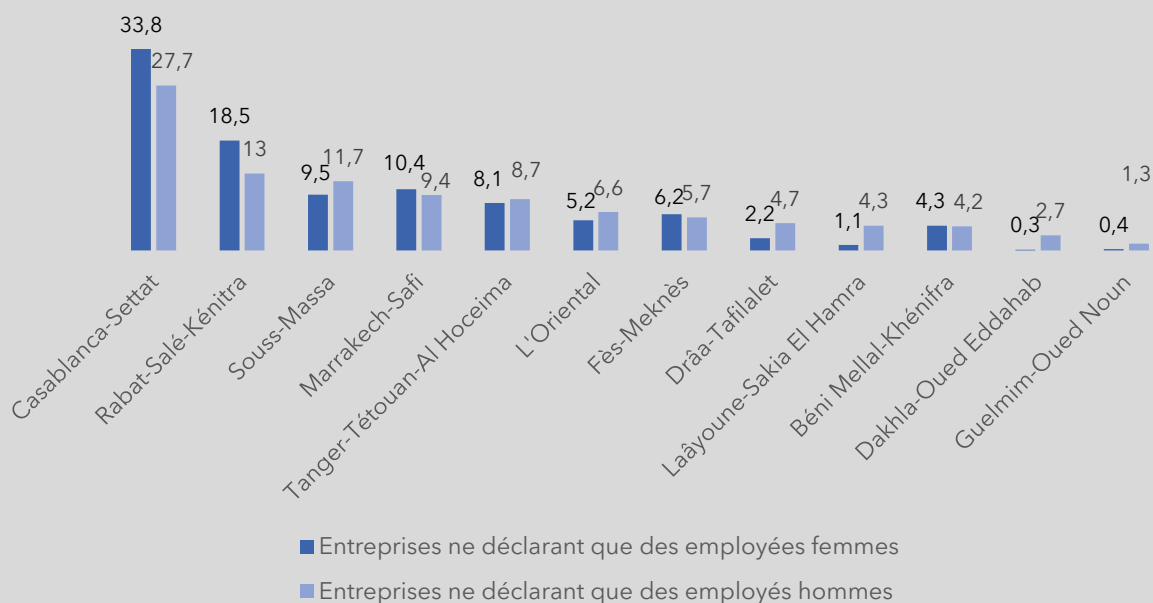
Part des entreprises ne déclarant que des employées femmes ou que des employés hommes en 2022 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### L'axe Rabat-Casablanca concentre plus de 40% des entreprises ne déclarant que des employés hommes.

Part des entreprises ne déclarant que des employés hommes ou femmes dans le global, par région



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Répartition des entreprises déclarantes à la CNSS par région

Région	Part des entreprises ne déclarant que des employées femmes	Part des entreprises ne déclarant que des employés hommes	Part des entreprises déclarant des employés hommes et femmes	Total de la part des entreprises déclarantes
Casablanca-Settat	5,0	13,7	13,8	<b>32,5</b>
Rabat-Salé-Kénitra	2,8	6,4	5,2	<b>14,4</b>
Souss-Massa	1,4	5,8	3,7	<b>10,9</b>
Marrakech-Safi	1,6	4,6	3,5	<b>9,7</b>
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	1,2	4,3	3,0	<b>8,6</b>
L'Oriental	0,8	3,3	1,6	<b>5,7</b>
Fès-Meknès	0,9	2,8	2,0	<b>5,7</b>
Drâa-Tafilalet	0,3	2,3	0,9	<b>3,5</b>
Laâyoune-Sakia El Hamra	0,2	2,1	0,6	<b>2,9</b>
Béni Mellal-Khénifra	0,6	2,1	1,1	<b>3,8</b>
Dakhla-Oued Eddahab	0,04	1,3	0,2	<b>1,6</b>
Guelmim-Oued Noun	0,1	0,6	0,2	<b>0,9</b>
<b>Total</b>	<b>14,9</b>	<b>49,2</b>	<b>35,9</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

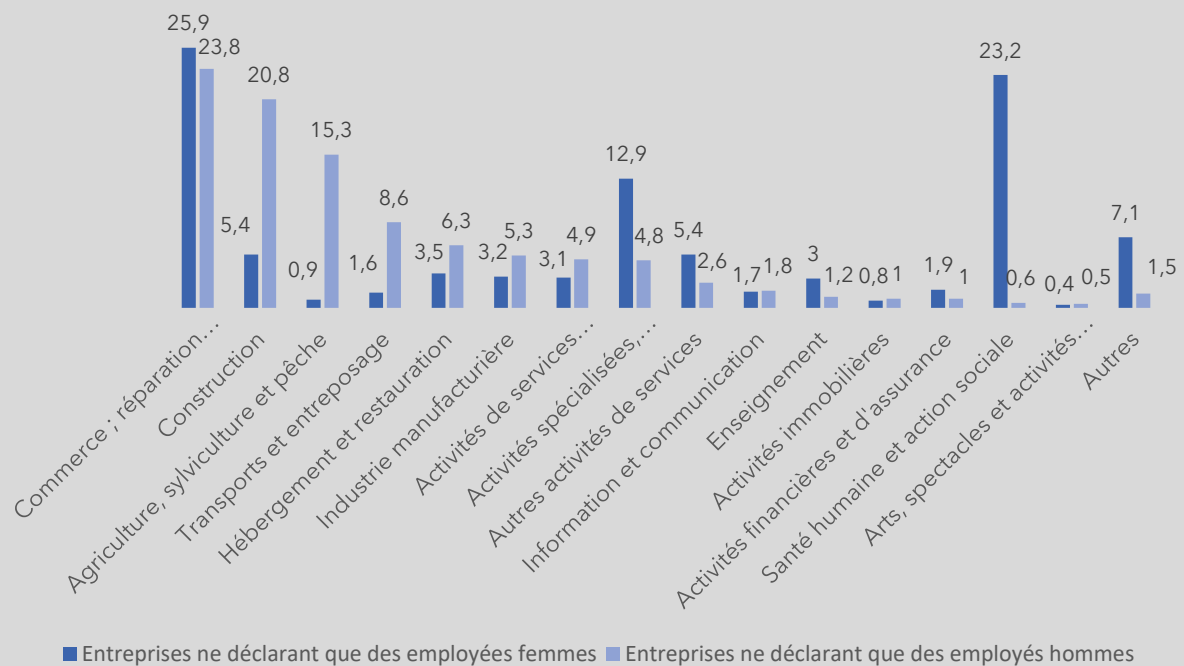
### Près de 60% des entreprises ne déclarant que des employés hommes opèrent dans les sections du commerce, de la construction et de l'agriculture

En ce qui concerne la répartition sectorielle des entreprises ne déclarant que des hommes, les résultats montrent que près de 24% parmi-elles opèrent dans la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ». S'agissant de la section de la « Construction », cette part s'établit à 20,8%, contre seulement 5,4% pour les entreprises ne déclarant que des employées femmes. En 3<sup>ème</sup> position, la section de l'« agriculture, sylviculture et pêche » concentre 15,3% des entreprises ne déclarant que des employés hommes, contre une part limitée à 0,9%, pour les entreprises ne déclarant que des employées femmes.

Concernant les entreprises ne déclarant que des employées femmes, 26% opèrent dans le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et 23,2% dans la « santé humaine et action sociale ».



Part des entreprises ne déclarant que des employés hommes ou femmes dans le global, par section d'activités - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l' Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

Répartition des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Part des entreprises ne déclarant que des employées femmes	Part des entreprises ne déclarant que des employés hommes	Part des entreprises déclarant des employés hommes et femmes	Total des entreprises déclarantes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,9	11,7	9,1	<b>24,7</b>
Construction	0,8	10,2	5,1	<b>16,1</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	7,5	0,9	<b>8,5</b>
Transports et entreposage	0,2	4,2	1,5	<b>6,0</b>
Hébergement et restauration	0,5	3,1	3,5	<b>7,2</b>
Industrie manufacturière	0,5	2,6	3,0	<b>6,1</b>
Activités de services administratifs et de soutien	0,5	2,4	2,0	<b>4,8</b>
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9	2,4	3,7	<b>8,0</b>
Autres activités de services	0,8	1,3	1,6	<b>3,7</b>
Information et communication	0,2	0,9	0,7	<b>1,9</b>
Enseignement	0,4	0,6	1,7	<b>2,8</b>
Activités immobilières	0,1	0,5	0,3	<b>0,9</b>
Activités financières et d'assurance	0,3	0,5	0,7	<b>1,5</b>

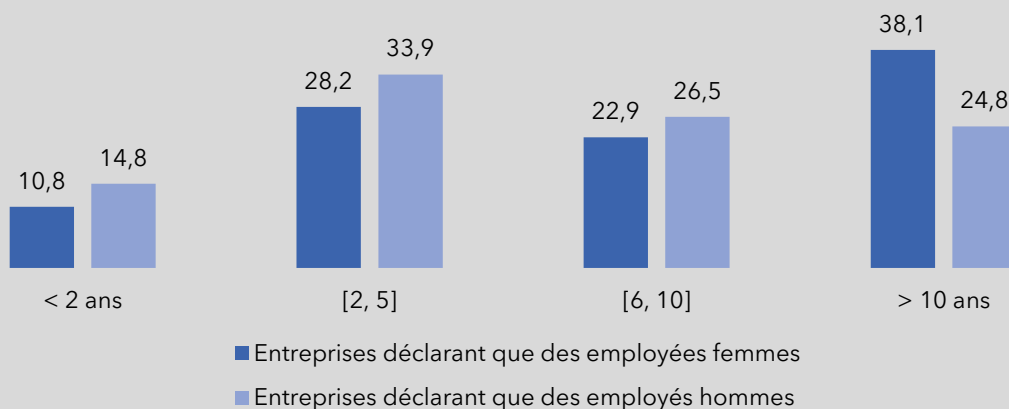
Santé humaine et action sociale	3,5	0,3	1,1	<b>4,9</b>
Arts, spectacles et activités récréatives	0,1	0,2	0,3	<b>0,6</b>
Autres	1,1	0,8	0,5	<b>2,3</b>
<b>Total</b>	<b>14,9</b>	<b>49,2</b>	<b>35,9</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les entreprises ayant plus de 6 ans représentent 51% des entreprises ne déclarant que des employés hommes.

S'agissant de la répartition par classe d'âge, les résultats révèlent que 61% des entreprises ne déclarant que des femmes ont un âge supérieur à 6 ans. Cette part s'établit à plus de 51% pour les entreprises ne déclarant que des employés hommes.

Part des entreprises ne déclarant que des employés hommes ou femmes dans le global, par classe d'âge - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Répartition des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'âge

Classe d'âge	Entreprises ne déclarant que des employées femmes	Entreprises ne déclarant que des employés hommes	Part des entreprises déclarant des employés hommes et femmes	Total des entreprises déclarantes
< 2 ans	1,5	7,2	3,3	<b>12,0</b>
[2, 5]	3,9	16,5	9,4	<b>29,8</b>
[6, 10]	3,1	13,0	8,5	<b>24,6</b>
> 10 ans	5,2	12,1	16,3	<b>33,6</b>
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>48,8</b>	<b>37,5</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## **5. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ DANS LES EPMA**

---



## 5. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

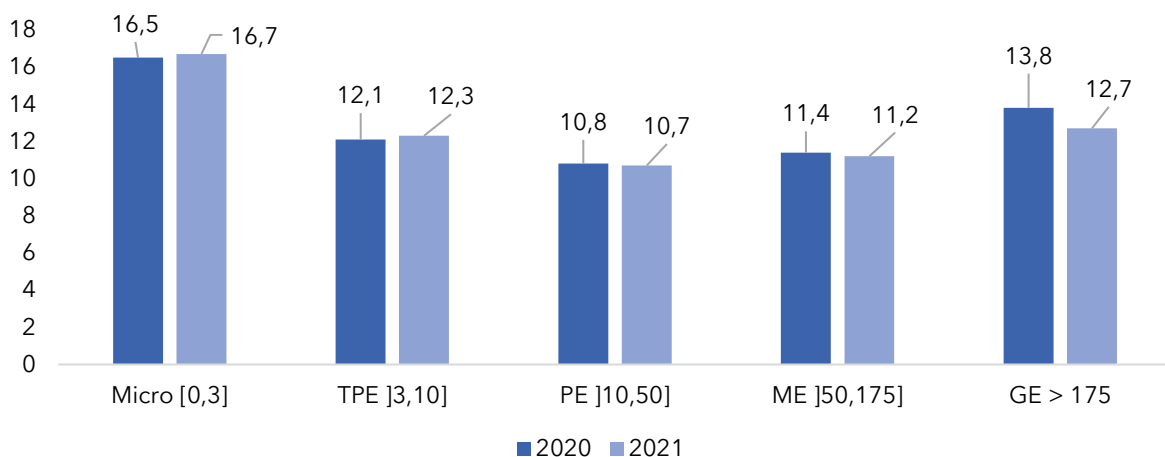
L'examen des données de 305.529 EPMA, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire (cf. Indicateurs démographiques des EPMA), a fait ressortir que 49.675 entreprises sont dirigées par des femmes soit une hausse de 3,8% par rapport à 2020.

L'indicateur « entrepreneuriat féminin<sup>18</sup> » relatif à ces entreprises, fait l'objet d'une analyse selon cinq axes : la catégorie d'entreprises, la région, la tranche d'âge de l'entreprise, la section d'activités et la forme juridique.

### Les microentreprises ont affiché la part de l'entrepreneuriat féminin la plus importante

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les microentreprises ont enregistré, en 2021, la part la plus élevée de l'entrepreneuriat féminin, soit 16,7% de l'effectif de cette catégorie d'entreprises, un niveau supérieur à la moyenne globale. Les GE et les TPE suivent avec des parts respectives de 12,7% et 12,3% (cf. graphique 10).

Graphique 10 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en %



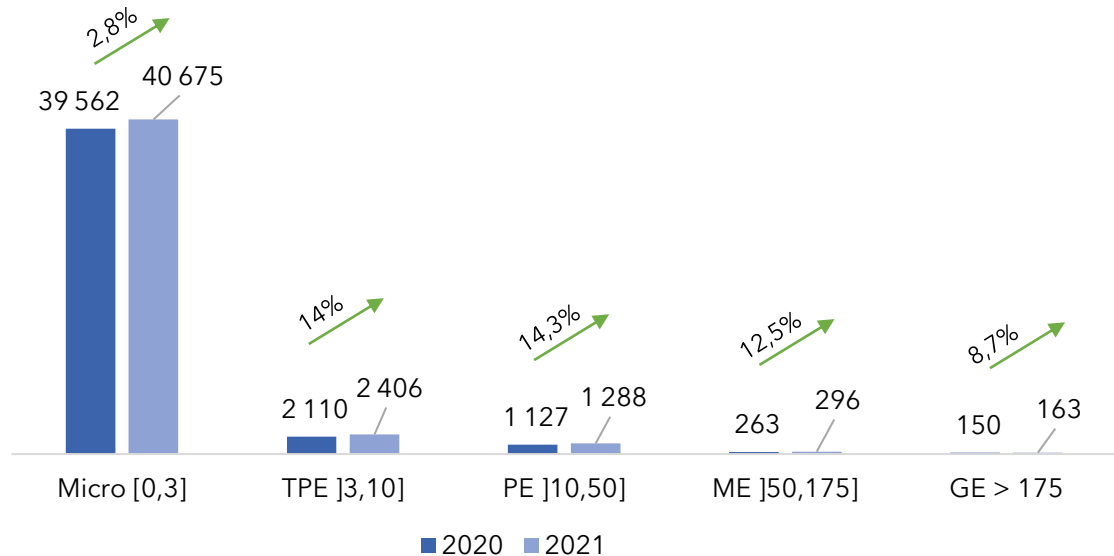
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Une tendance positive de l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble des catégories d'entreprises, avec des variations disparates

Toutes les catégories d'entreprises ont enregistré des évolutions positives en termes du nombre des entreprises dirigées par des femmes, particulièrement les TPE, les PE et les ME, respectivement de 14%, 14,3% et 12,5% (cf. graphique 11).

<sup>18</sup> Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 305.529 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Graphique 11 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %

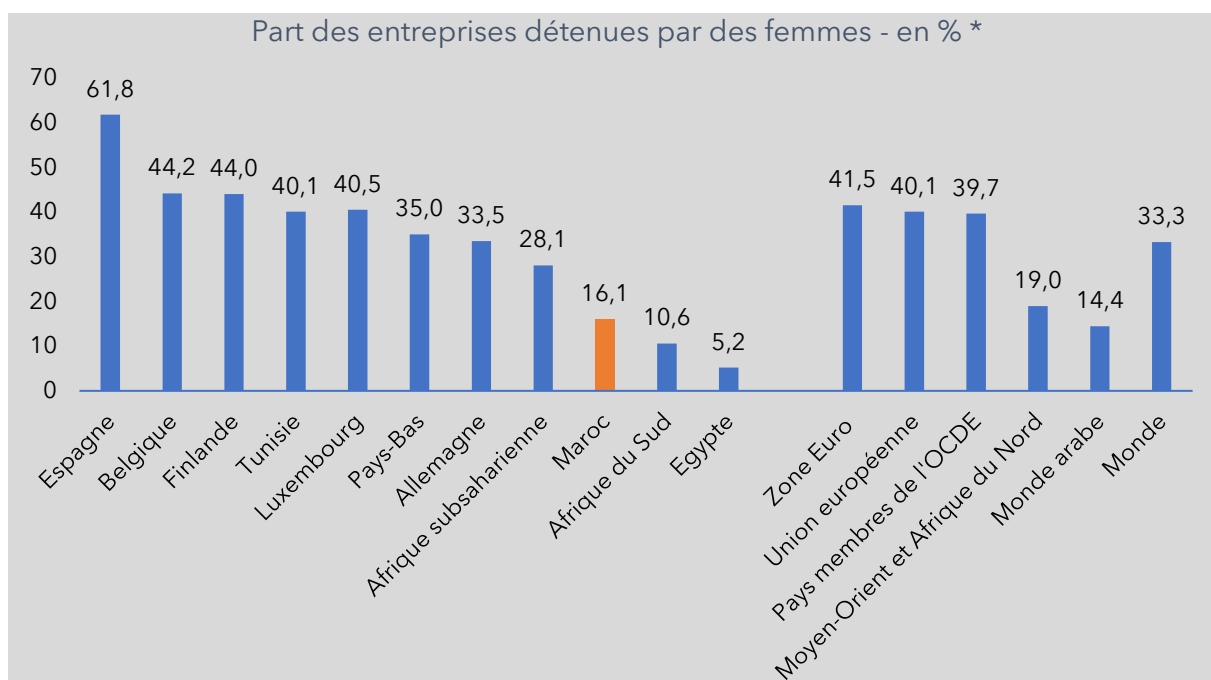


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Encadré 5. L'entrepreneuriat féminin dans le monde

Selon les données de la Banque Mondiale pour l'année 2021, une entreprise sur trois est détenue par une femme<sup>19</sup>, à l'échelle mondiale. Cette proportion varie considérablement d'un pays à l'autre et selon les régions géographiques. En effet, au sein de l'union européenne, les entreprises détenues par des femmes représentent 40,1%. Le graphique met en évidence que cette proportion est particulièrement élevée en Espagne, atteignant près de 62%, suivie par la Belgique, la Finlande, le Luxembourg et les Pays-Bas avec des parts respectives de 44,2%, 44%, 40,5% et 35%. Quant aux pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) ainsi que du monde Arabe, ces taux s'élèvent à 19% et 14,4% respectivement. La Tunisie représente la part la plus élevée, soit 40,1%, tandis que l'Égypte affiche la part la plus faible, soit 5,2%. Pour ce qui est du Maroc, cette proportion est estimée par la BM à 16,1% soit un niveau proche à celui déterminé par l'Observatoire.

<sup>19</sup> La Banque mondiale adopte une définition d'entreprises détenues par des femmes comme étant une entreprise ayant une participation féminine au sein de sa direction et dont des femmes sont les principales propriétaires.



Source : Banque Mondiale

(\*) Le graphique est élaboré en se basant sur les données les plus récentes disponibles (2020-2021).

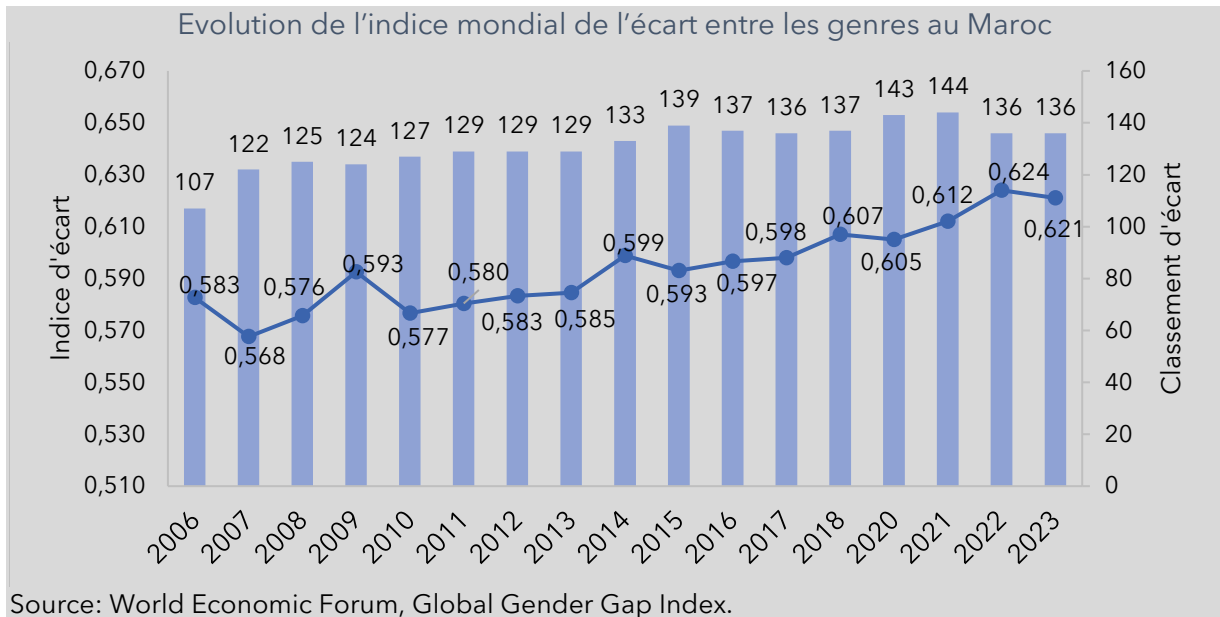
### Encadré 6. L'indice mondial de l'écart entre les genres

Le rapport « Global Gender Gap », publié pour la première fois en 2006 par le Forum économique mondial (Forum de Davos), présente un indice mondial de l'écart entre les genres qui évalue les pays sur la façon dont les ressources et les opportunités sont réparties entre les femmes et les hommes et le temps nécessaire pour atteindre la parité.

Ce rapport permet d'évaluer l'évolution des écarts entre les sexes dans quatre domaines : **participation et opportunités économiques** (les niveaux de participation et d'accès à un emploi hautement qualifié), **niveau d'éducation** (les résultats de l'accès à l'enseignement de base et supérieur), **santé et survie** (l'espérance de vie), et **l'autonomisation politique** (la représentation dans les instances décisionnelles).

Le rapport de 2023 constate que la parité hommes-femmes dans le monde a retrouvé les niveaux observés avant la crise de COVID-19, mais son rythme d'évolution a stagné en raison des différentes crises. Le rapport indique qu'à ce rythme, il faudra encore 131 ans pour atteindre la parité à l'échelle mondiale et 152 ans pour l'atteindre dans la région MENA.

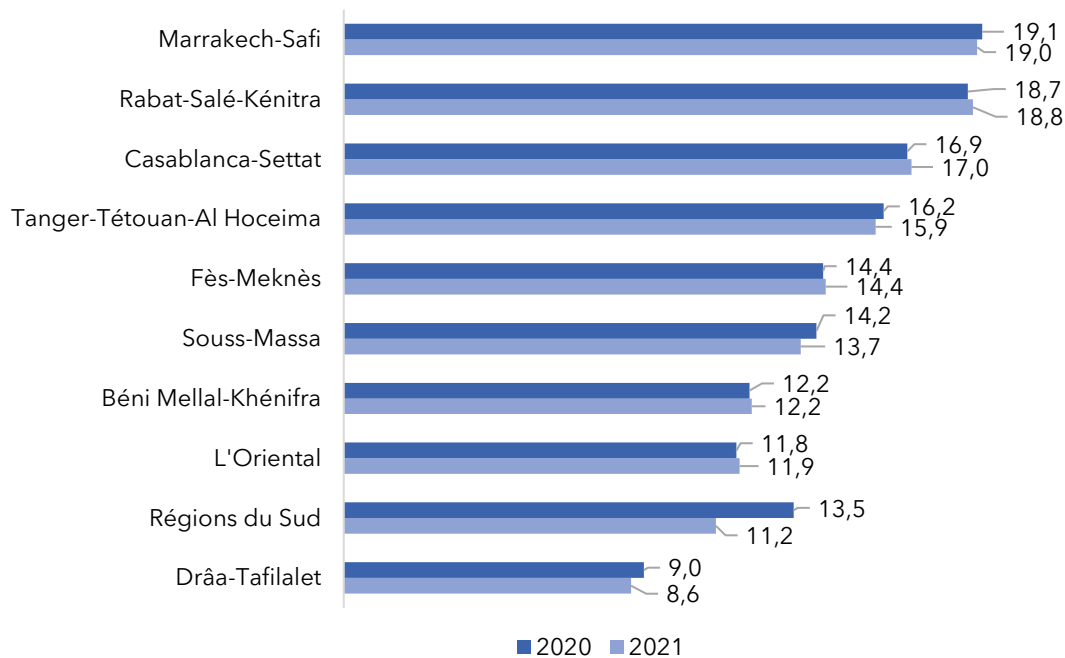
Le Maroc est classé à la 136<sup>ème</sup> place au niveau mondial sur 146 pays en matière d'écart entre les genres, et à la 11<sup>ème</sup> place sur 13 pays de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord).



### Les régions de Marrakech-Safi et Rabat-Salé-Kenitra enregistrent les niveaux les plus élevés de l'entrepreneuriat féminin

L'analyse par région fait ressortir que dans la région de Marrakech-Safi, 19% des EPMA sont dirigées par des femmes en 2021. Ces proportions sont de 18,8% et 17% dans la région de Rabat-Salé-Kenitra et dans la région de Casablanca-Settat (cf. graphique 12).

Graphique 12 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région - en %

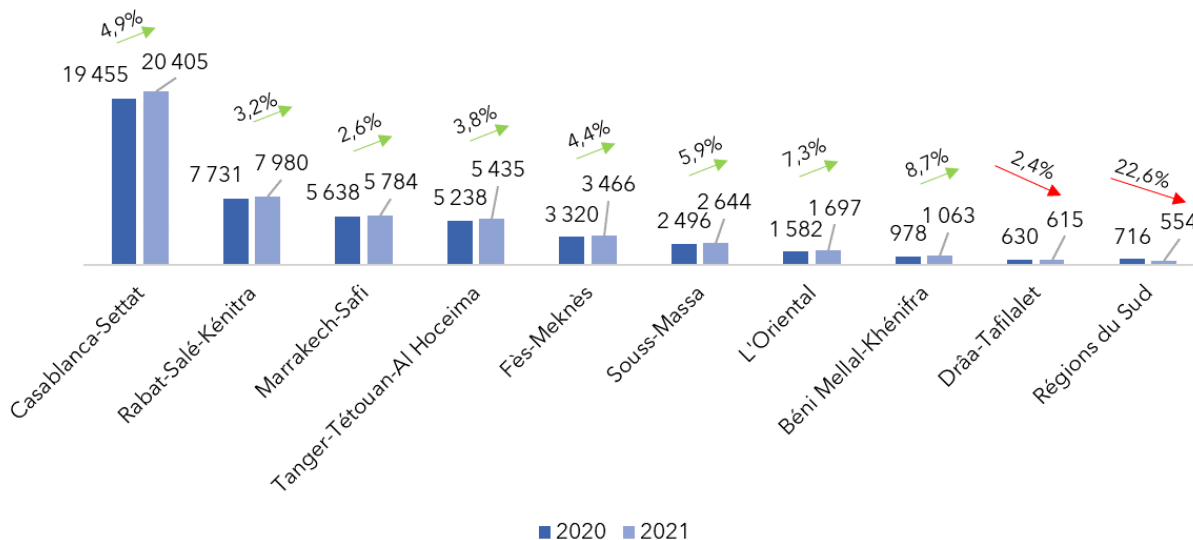


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l' Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.



Comme le montre le graphique 13, l'entrepreneuriat féminin progresse dans la plupart des régions mais à des niveaux différenciés.

Graphique 13 - Evolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par région

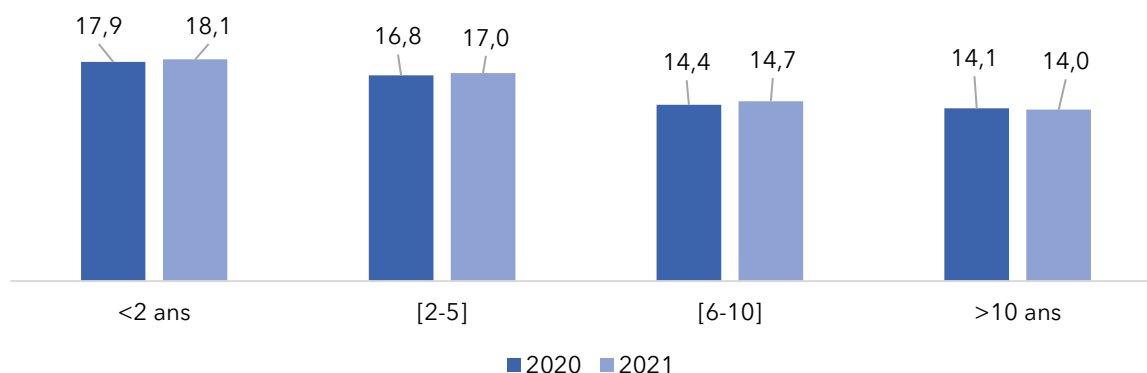


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### L'entrepreneuriat féminin est plus développé dans les entreprises en démarrage

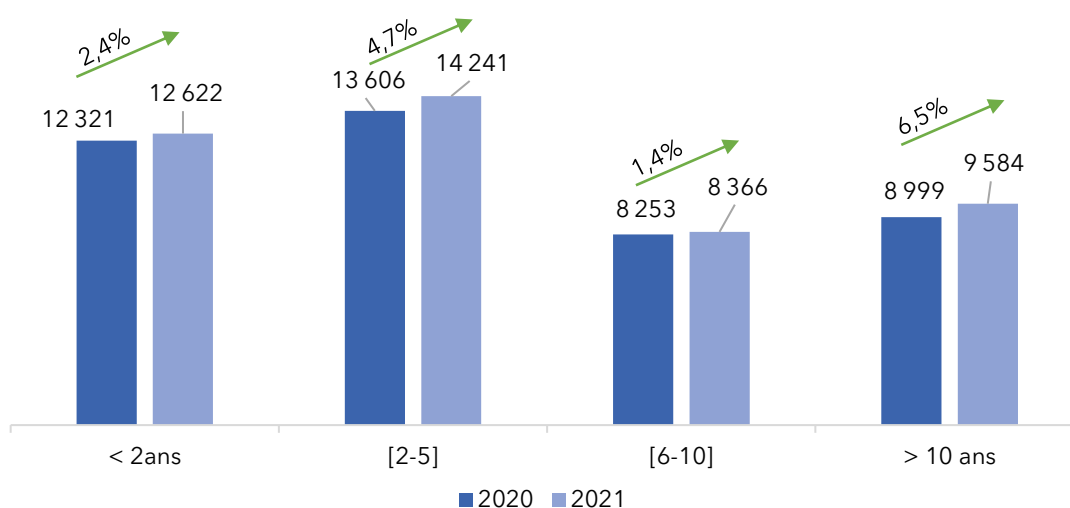
L'analyse par classe d'âge des entreprises révèle que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2021, une part de 18,1% dans l'effectif des EPMA ayant un âge de moins de 2 ans, suivies par des entreprises dont l'âge est compris entre 2 et 5 ans avec une proportion de 17%. En revanche, cette part est limitée à 14% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, bien que leur nombre ait augmenté de 6,5% par rapport à 2020 (cf. graphiques 14 et 15).

Graphique 14 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Graphique 15 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans la « santé humaine et action sociale », l'« enseignement » et les « autres activités de service »**

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2021, une part de 38% dans la section des « autres activités de services<sup>20</sup> » dont 24% dans la « coiffure et soins de beauté ». Elle est suivie par les sections de la « santé humaine et action sociale » (35,8%), et de l'« enseignement » (29,2%) avec des hausses respectives de

<sup>20</sup> Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

2 points et 0,6 point par rapport à 2020. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent 8,7% de l'effectif total des EPMA.

Les sections des « transports et entreposage », de la « construction » et des « industries extractives », enregistrent des parts respectives de 10,2%, 8,9% et 8,6%.

Par ailleurs, les sections d'activités ayant enregistré les évolutions annuelles les plus importantes sont celles de la « santé humaine et action sociale », de l'« enseignement » et des « activités financières et d'assurance », avec des taux respectifs de 17,8%, 11,8% et 8,3% (cf. tableau 28).

Tableau 28 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises  
- en %

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Evolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2020	2021	
Autres activités de services	36,8	38,0	8,1
Santé humaine et action sociale	33,8	35,8	17,8
Enseignement	28,6	29,2	11,8
Arts, spectacles et activités récréatives	23,8	23,2	1,1
Activités financières et d'assurance	22,7	22,8	8,3
Activités de services administratifs et de soutien	22,2	21,9	0,9
Activités immobilières	21,3	21,6	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,8	21,1	5,8
Hébergement et restauration	19,5	19,4	1,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	17,1	17,2	4,8
Information et communication	17,1	16,7	5,8
Industrie manufacturière	15,6	15,5	4,9
Agriculture, sylviculture et pêche	14,4	14,3	2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,9	12,7	7,8
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11,8	11,8	4,5
Transports et entreposage	10,6	10,2	6,7
Construction	9,2	8,9	1,9
Industries extractives	8,4	8,6	6
<b>Total</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>4,7</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.



## **6. SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES**

---

- 6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale
- 6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA
- 6.3. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA



## 6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives

### 6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale

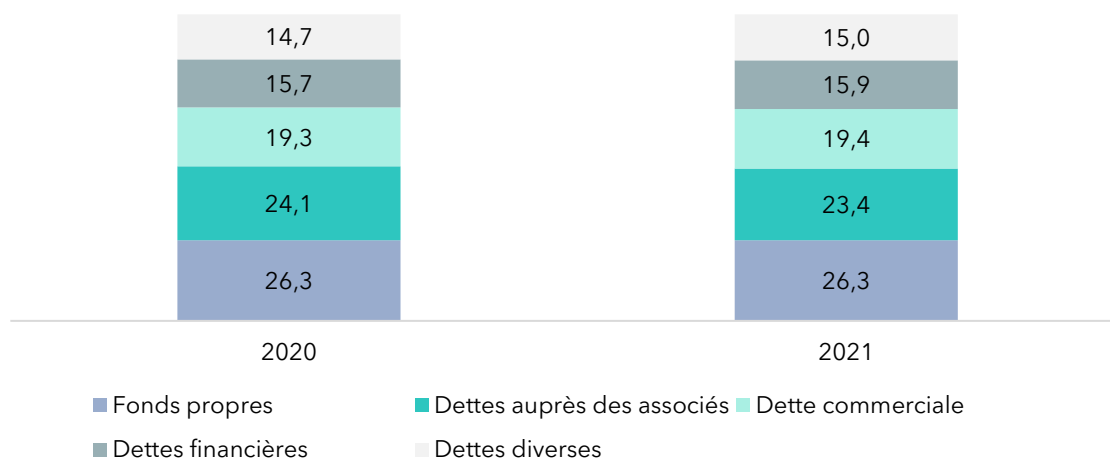
Cette section présente l'analyse de la structure du passif, de la trésorerie et de la liquidité générale d'une population d'entreprises personnes morales actives communes aux exercices 2020<sup>21</sup> et 2021, et dont le nombre est de 57.443<sup>22</sup>.

La structure du passif des entreprises comprend :

- Les fonds propres constitués des capitaux propres et assimilés ;
- La dette financière incluant la dette bancaire et la dette obligataire ;
- La dette commerciale appréhendée à travers les dettes fournisseurs ;
- La dette auprès des associés ;
- Les dettes diverses comprenant notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux.

L'examen du passif total de ces entreprises, au titre de l'exercice 2021, montre que les fonds propres demeurent leur principale source de financement avec une part de 26,3%, qui reste inchangée par rapport à l'année précédente. Les dettes auprès des associés, avec une proportion de 23,4%, en diminution de 0,7 point, continue à représenter leur 2ème source de financement. Quant aux dettes commerciales et aux dettes financières, elles ont affiché des proportions, sans changement significatif, de 19,4% et 15,9% (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Structure du passif des EPMA - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>21</sup> Les différences observées concernant les résultats de l'année 2020 avec le précédent rapport de l'Observatoire, sont dues aux mises à jour des bases de données exploitées.

<sup>22</sup> Source : Base de données consolidée (Bank Al-Maghrib, DGI, OMPIC, CNSS et Ministère de l'Industrie et du Commerce). Cette population est cylindrée et n'intègre pas les entreprises exerçant des activités financières et d'assurance.

### Encadré 7. Benchmark sur la structure des financements des entreprises

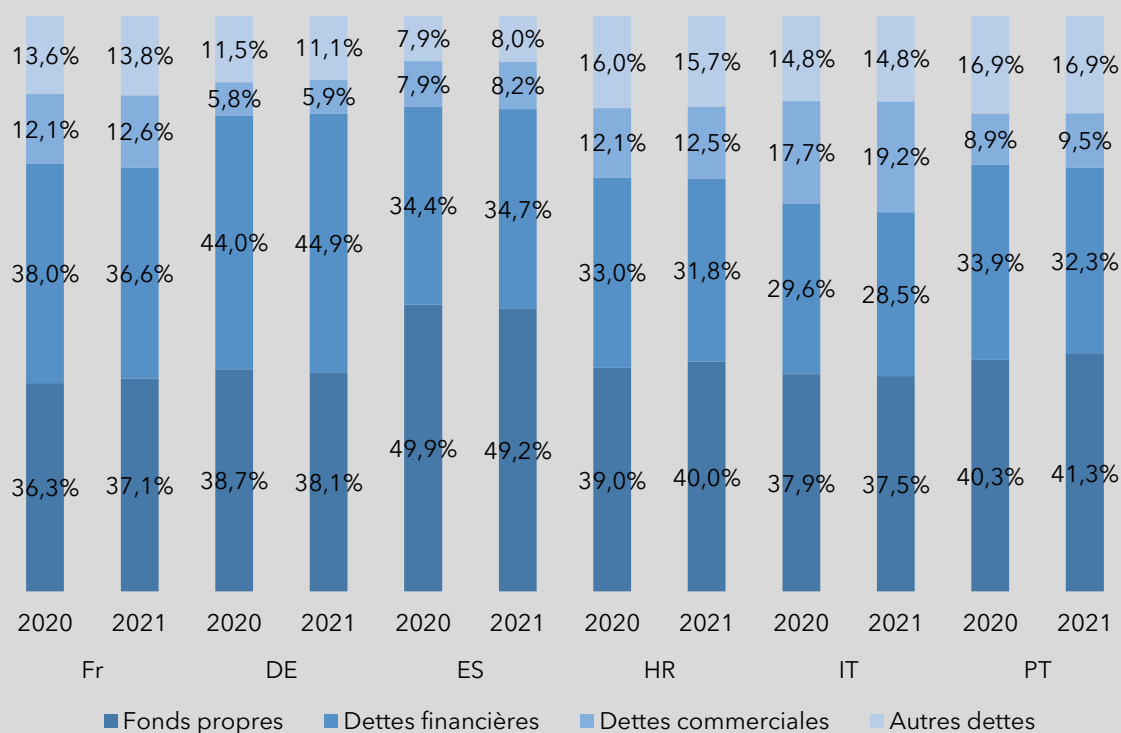
Pour comparer la structure des financements des entreprises au Maroc à celle d'autres pays, une analyse comparative a été réalisée avec plusieurs pays européens, en utilisant les données disponibles dans la base BACH pour les années 2020<sup>23</sup> et 2021.

En 2021, la principale source de financement des entreprises dans la plupart des pays du benchmark est constituée par les fonds propres, avec une part dans le total des ressources variant entre 37,1% en France et 49,2% en Espagne. La part des fonds propres a augmenté légèrement par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 0,8 point en France et de 1 point au Portugal et en Croatie.

La dette financière représente la première source de financement pour l'Allemagne avec une proportion de 44,9% en 2021. Pour le reste des pays, elle constitue la deuxième source de financement, avec une légère diminution observée, soit une baisse de 1,6 point au Portugal, 1,4 point en France, 1,2 point en Croatie et 1,1 point en Italie.

Quant aux dettes commerciales, leur part varie de 5,9% en Allemagne à 19,2% en Italie en 2021. En effet, la part des dettes commerciales est restée relativement stable dans la plupart des pays, avec une augmentation de 1,5 point en Italie.

Structure des financements des entreprises de quelques pays européens - en %



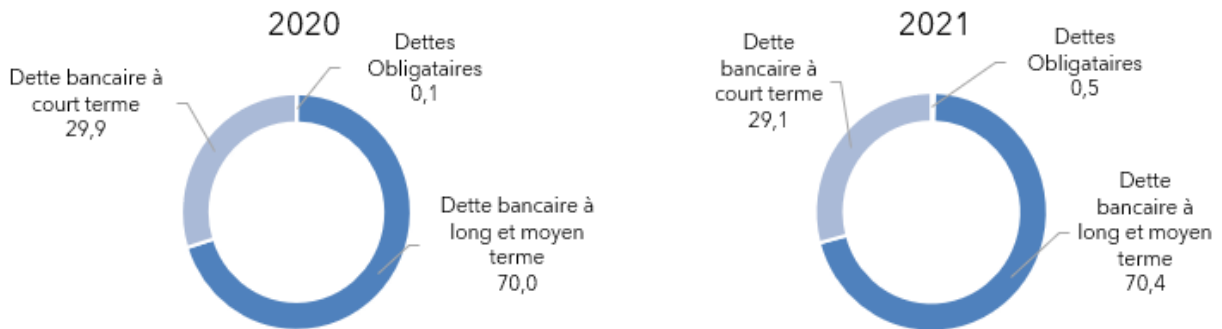
Source : la base « BACH ».

<sup>23</sup> Les différences avec les résultats publiés précédemment sont dues à des mises à jour de la base BACH.



La dette financière des entreprises se concentre principalement dans le crédit bancaire, représentant 99,5% à la fin de l'année 2021, marquant ainsi une diminution de 0,4 point par rapport à l'année précédente. Cette prévalence du crédit bancaire met en évidence le faible recours des entreprises au marché de la dette privée, lequel est largement dominé par les émissions des établissements financiers. D'autres part, la ventilation de la dette bancaire montre que les dettes à long et moyen terme, représentant 70,4%, ont augmenté de 0,4 point par rapport à l'année 2020 (cf. graphique 17).

Graphique 17 - Décomposition de la dette financière - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'examen de la ventilation du passif des entreprises étudiées en fonction de leurs catégories laisse apparaître, s'agissant des microentreprises et des TPE, que la part des dettes envers les associés, dans le total de leur passif, a baissé, en glissement annuel, de 1,6 et 1,7 point respectivement tout en demeurant en tête des sources de leur financement. En ce qui concerne leurs fonds propres, qui se classent en deuxième position, ils ont représenté des proportions respectives de 18,2% et 28,3% en 2021.

Pour ce qui est des PE, des ME et des GE, leurs fonds propres, qui constituent la principale source de financement, ont vu leur part augmenté de 0,9, 2,4, et 0,3 points. Quant aux dettes commerciales de ces 3 catégories d'entreprises, elles occupent toujours la deuxième source de leur financement, un niveau presque stable sur la période étudiée (cf. tableau 29).

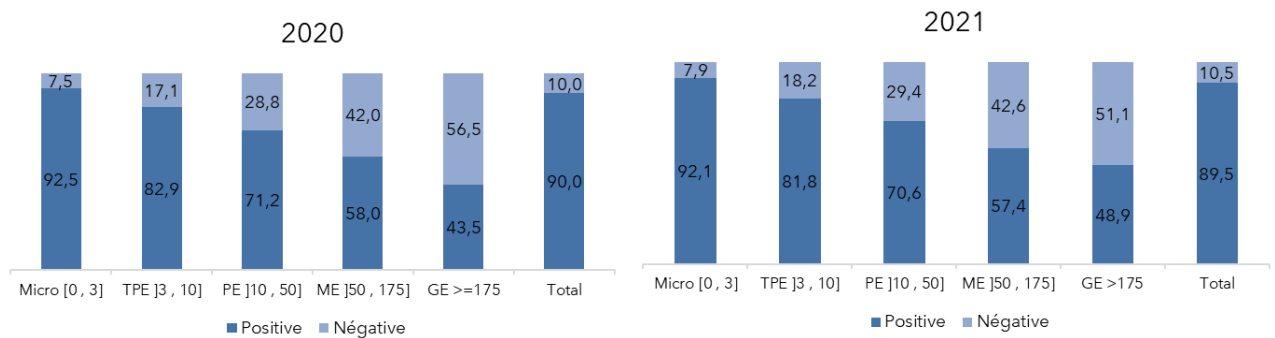
Tableau 29 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises - en %

Source de financement	Micro [0 , 3[		TPE [3 , 10[		PE [10 , 50[		ME [50 , 175[		GE >=175	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	19,8	18,2	28,0	28,3	27,6	28,5	27,4	29,8	32,3	32,6
Dettes financières	12,2	13,0	11,1	11,4	14,0	13,4	20,6	20,1	21,7	22,4
Dettes auprès des associés	45,1	43,5	31,1	29,4	17,8	17,1	13,1	11,3	5,2	4,8
Dettes commerciales	10,5	11,1	17,2	17,6	20,8	20,9	24,0	24,4	27,9	27,8
Dettes diverses	12,5	14,1	12,7	13,4	19,8	20,1	15,0	14,3	12,9	12,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La part des entreprises ayant disposé d'une trésorerie positive a augmenté, comparativement à 2020, de 5,4 points pour les GE. En revanche, cette proportion a subi des baisses, pour ce qui est des autres catégories d'entreprises, allant de 0,4 point à 1,1 point (cf. graphique 18).

Graphique 18 - Répartition des EPMA par catégorie, selon l'état de leur trésorerie nette - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'analyse de la liquidité générale des entreprises examinées en 2021, établie à travers le rapport entre l'actif circulant et le passif circulant, révèle que leurs marges de liquidité restent globalement presque inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception des entreprises de taille moyenne (ME), dont le ratio de liquidité a augmenté de 6,3%, atteignant ainsi la valeur de 1,36 (cf. tableau 30).

Tableau 30 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprises	Ratio de liquidité générale	
	2020	2021
<b>TPME</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>
Micro [0, 3]	0,94	0,93
TPE [3, 10]	1,16	1,17
PE [10, 50]	1,24	1,23
ME [50, 175]	1,28	1,36
<b>GE &gt; 175</b>	<b>1,45</b>	<b>1,47</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## 6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières par les établissements de crédit en 2022, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature<sup>24</sup>, auprès des établissements de crédit<sup>25</sup> s'est élevé à 141.876 en 2022, soit une augmentation de 10,6% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 609,8 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance de 8,1%.

Le croisement de la base de la Centrale des Risques avec celle de l'Observatoire a permis de constituer une population de 117.648 entreprises disposant des informations nécessaires à l'analyse des indicateurs sur les crédits, à savoir leur répartition par région, section d'activités, classe d'âge et catégorie d'entreprises. Ces entreprises ont bénéficié d'un encours de crédit bancaire par décaissement, totalisant près de 466,3 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 35,1% du PIB.

### **La région de Casablanca-Settat concentre environ deux tiers de l'encours total des crédits**

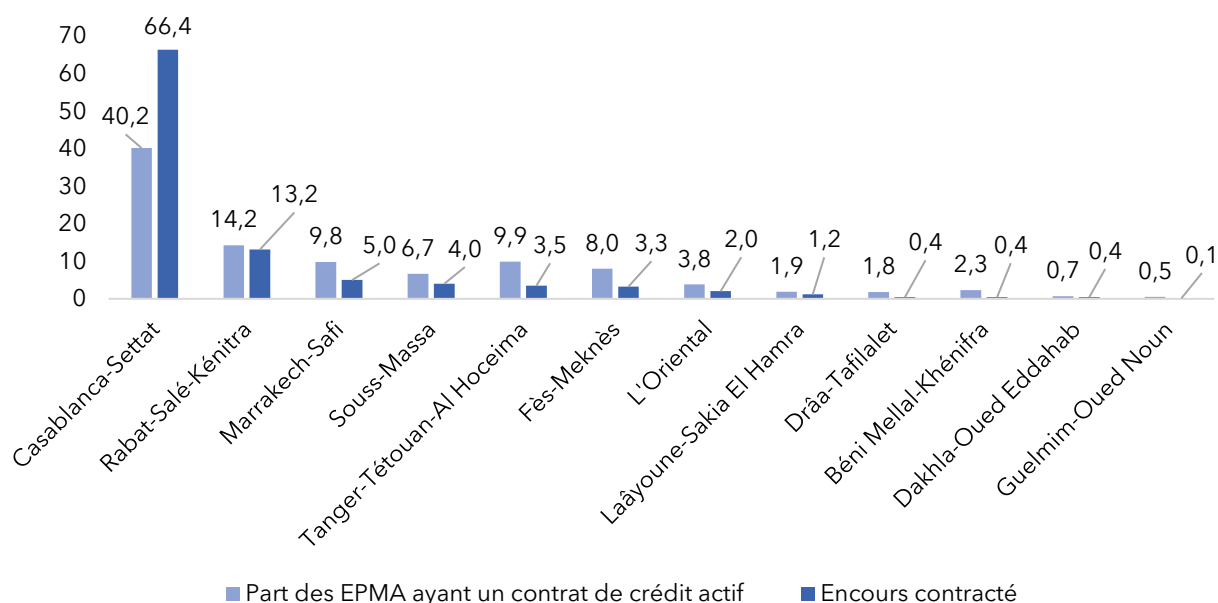
L'analyse de la répartition régionale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la région de Casablanca-Settat, représentant 40,2% de l'effectif des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2022, des deux tiers de l'encours total des crédits. Les entreprises exerçant dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, représentant 14,2% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 13,2% de cet encours (cf. graphique 19).

---

<sup>24</sup> Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

<sup>25</sup> Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

Graphique 19 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### Deux tiers de l'encours total des crédits sont alloués à trois secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent près de 30% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 28,4% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 20,7% et 20,3% pour la « construction », et 9% et 18,5% pour l'« industrie manufacturière » (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités - en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,7	28,4
Construction	20,7	20,3
Industrie manufacturière	9,0	18,5
Industries extractives	0,5	6,7
Transports et entreposage	11,6	6,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	3,8
Hébergement et restauration	4,3	2,8
Activités de services administratifs et de soutien	8,7	2,6
Activités immobilières	1,3	2,5
Information et communication	1,2	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,9	1,9

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	1,0
Autres	5,7	2,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### 73% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 41% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 73,2% de l'encours global des crédits.

Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 34,5% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 11,9% de cet encours (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge  
- en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
<2 ans	5,7	1,4
[2,5]	28,8	10,5
[6,10]	24,5	14,9
>10 ans	41,0	73,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### Les TPME ont bénéficié de près de 43% l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 42,7% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME étudiées, proportion comparable au taux d'accès aux crédits bancaires par l'ensemble des entreprises (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises- en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
<b>TPME [0,175]</b>	<b>98,5</b>	<b>42,7</b>
Micro [0,3]	68,7	14,4
TPE ]3,10]	15,4	4,4
PE ]10,50]	11,4	11,2
ME ]50,175]	3,0	12,7
<b>GE &gt; 175</b>	<b>1,5</b>	<b>57,3</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### 6.3. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant en 2022, selon les axes suivants : région et section d'activités.

Sur un effectif de 117.520<sup>26</sup> EPMA ayant contracté un crédit en 2022, 15.725 sont dirigées par des femmes, soit 13,4% de cet effectif. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 63,5 milliards de dirhams, représentant 13,6% de l'encours total, alors que les EPMA dirigées par des hommes ont disposé de 402,5 milliards de dirhams, soit 86,4% de cet encours total.

La répartition régionale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2022 près de 42% EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la région de Casablanca-Settat, bénéficiant de 74,8% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 40,1% et 65,1% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 34).

Dans les autres régions, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant - en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	74,8	65,1	41,9	40,1
Marrakech-Safi	7,1	4,7	11,0	9,6
Rabat-Salé-Kénitra	5,7	14,3	16,5	13,8
Souss-Massa	4,3	4,0	5,6	6,8
Fès-Meknès	3,6	3,2	7,3	8,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	2,8	3,6	9,8	9,9
L'Oriental	0,5	2,3	3,1	3,9
Béni Mellal-Khénifra	0,3	0,5	1,7	2,4
Drâa-Tafilalet	0,1	0,4	0,7	2,1
Régions du Sud	0,8	1,9	2,4	3,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>26</sup> L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 117.520 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 117.648 EPMA.

La distribution des crédits par région et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la région de Rabat-Salé-Kénitra accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 15,6% du total des EPMA dans cette région et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalent à 6%. La situation est différente dans la région de Marrakech-Safi puisque ces proportions sont respectivement de 15,1% et 19,6% (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant - en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	15,5	84,5	14,0	86,0
Marrakech-Safi	19,6	80,4	15,1	84,9
Rabat-Salé-Kénitra	6,0	94,0	15,6	84,4
Souss-Massa	14,8	85,2	11,2	88,8
Fès-Meknès	15,2	84,8	12,3	87,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,9	89,1	13,3	86,7
L'Oriental	3,6	96,4	11,0	89,0
Béni Mellal-Khénifra	7,9	92,1	9,7	90,3
Drâa-Tafilalet	2,0	98,0	5,8	94,2
Régions du Sud	6,2	93,8	10,4	89,6
<b>Total</b>	<b>13,6</b>	<b>86,4</b>	<b>13,4</b>	<b>86,6</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2022, 24,5% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la section du commerce, bénéficiant de 41,6% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 23,1% et 23,4% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant - en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	41,6	23,4	24,5	23,1
Construction	12,1	19,5	8,6	17,1
Industrie manufacturière	11,9	17,6	6,6	6,9
Activités de services administratifs et de soutien	4,9	2,0	10,8	6,0
Hébergement et restauration	4,5	2,2	4,5	3,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,8	3,5	0,1	0,2
Activités immobilières	2,3	2,3	1,2	0,9
Transports et entreposage	2,3	6,5	6,4	9,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0	1,7	6,9	5,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1,8	0,7	0,1	0,1
Enseignement	1,2	0,6	3,9	1,4
Industries extractives	0,7	7,0	0,1	0,4
Santé humaine et action sociale	0,5	0,5	1,4	0,4
Autres activités de services	0,3	0,2	3,0	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	0,8	0,5	0,7
Arts, spectacles et activités récréatives	0,1	0,1	0,6	0,5
Information et communication	0,1	2,5	1,1	0,9
Autres	10,7	8,9	19,7	23,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La distribution des crédits par section d'activités et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la section des « autres activités de services » accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 40,3% du total des EPMA dans cette section et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 16,8%. La situation est différente dans la section des « activités de services administratifs et de soutien » puisque ces proportions sont respectivement de 21,7% et 28% (cf. tableau 37).



Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant - en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21,9	78,1	14,1	85,9
Construction	8,9	91,1	7,2	92,8
Industrie manufacturière	9,6	90,4	12,8	87,2
Activités de services administratifs et de soutien	28,0	72,0	21,7	78,3
Hébergement et restauration	24,3	75,7	18,1	81,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,0	89,0	9,4	90,6
Activités immobilières	13,6	86,4	16,3	83,7
Transports et entreposage	5,3	94,7	9,7	90,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,3	84,7	17,4	82,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	27,4	72,6	10,1	89,9
Enseignement	24,4	75,6	29,6	70,4
Industries extractives	1,6	98,4	5,5	94,5
Santé humaine et action sociale	13,7	86,3	33,1	66,9
Autres activités de services	16,8	83,2	40,3	59,7
Agriculture, sylviculture et pêche	4,3	95,7	10,7	89,3
Arts, spectacles et activités récréatives	20,2	79,8	17,5	82,5
Information et communication	0,5	99,5	14,4	85,6
Autres	16,1	83,9	11,6	88,4
<b>Total</b>	<b>13,6</b>	<b>86,4</b>	<b>13,4</b>	<b>86,6</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.



## **ANNEXES**





Tableau 38 - Répartition des EPMA par branche et sous branche d'activité, dont l'effectif a connu les hausses les plus importantes

Branche et sous branche	2020		2021		Evolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
<b>Transports et entreposage</b>	<b>24 558</b>	<b>7,2</b>	<b>28 455</b>	<b>7,7</b>	<b>15,9</b>
<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	<b>21 919</b>	<b>6,4</b>	<b>25 521</b>	<b>6,9</b>	<b>16,4</b>
Transports routiers de fret et services de déménagement	16 187	4,7	19 149	5,2	18,3
Autres transports terrestres de voyageurs	5 696	1,7	6 304	1,7	10,7
Autres	36	0	68	0	88,9
<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	<b>2 004</b>	<b>0,6</b>	<b>2 190</b>	<b>0,6</b>	<b>9,3</b>
Services auxiliaires des transports	1 501	0,4	1 658	0,5	10,5
Entreposage et stockage	503	0,2	532	0,1	5,8
<b>Autres</b>	<b>635</b>	<b>0,2</b>	<b>744</b>	<b>0,2</b>	<b>17,2</b>
<b>Autres activités de services</b>	<b>5 849</b>	<b>1,7</b>	<b>7 320</b>	<b>2</b>	<b>25,1</b>
<b>Autres services personnels</b>	<b>2 745</b>	<b>0,8</b>	<b>3 157</b>	<b>0,9</b>	<b>15</b>
<b>Activités des organisations associatives</b>	<b>2 129</b>	<b>0,6</b>	<b>3 158</b>	<b>0,9</b>	<b>48,3</b>
Activités des autres organisations associatives	1 608	0,5	2 602	0,7	61,8
Autres	521	0,1	556	0,2	6,7
<b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>	<b>975</b>	<b>0,3</b>	<b>1 005</b>	<b>0,3</b>	<b>3,1</b>
Réparation de biens personnels et domestiques	929	0,3	948	0,3	2
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	46	0	57	0	23,9
<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>3 496</b>	<b>1</b>	<b>4 076</b>	<b>1,1</b>	<b>16,7</b>
<b>Activités pour la santé humaine</b>	<b>2 334</b>	<b>0,7</b>	<b>2 771</b>	<b>0,8</b>	<b>18,9</b>
Autres activités pour la santé humaine	830	0,2	1 143	0,3	37,7
Activité des médecins et des dentistes	959	0,3	1 006	0,3	5
Activités hospitalières	545	0,2	622	0,2	14,8
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>709</b>	<b>0,2</b>	<b>860</b>	<b>0,2</b>	<b>21,3</b>
Autre action sociale sans hébergement	684	0,2	829	0,2	21,2
Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	25	0	31	0	24
<b>Hébergement médico-social et social</b>	<b>453</b>	<b>0,1</b>	<b>445</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,8</b>
Autres activités d'hébergement social	291	0,1	292	0,1	0,3
Autres	162	0	153	0	-5,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## Focus sur les sous-branches d'activités affichant les évolutions les plus significatives en termes d'emplois déclarés

L'analyse par sous-branches des emplois révèle que les évolutions les plus significatives sont enregistrées au niveau des sous-branches des « activités des autres organisations associatives » (94,5%), « enseignement primaire » (11,9%), « restaurants et services de restauration mobile » (9,1%), et « transports routiers de fret et services de déménagement » (3,7%) (cf. Tableau 39).

Tableau 39 - Evolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par branche et sous-branche

Section d'activités / branche / sous-branche	Evolution des emplois en %
<b>Autres activités de services</b>	<b>101</b>
<b>Activités des organisations associatives</b>	<b>95,6</b>
Activités des autres organisations associatives	94,5
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	1
Activités des syndicats de salariés	0,1
<b>Autres services personnels</b>	<b>5,4</b>
Autres services personnels	5,4
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>22,6</b>
<b>Hébergement</b>	<b>7,9</b>
Autres hébergements	0,2
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2,4
Hôtels et hébergement similaire	5
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	0,3
<b>Restauration</b>	<b>14,7</b>
Débits de boissons	3,6
Restaurants et services de restauration mobile	9,1
Traiteurs et autres services de restauration	2
<b>Enseignement</b>	<b>19,2</b>
<b>Enseignement</b>	<b>19,2</b>
Activités de soutien à l'enseignement	1,5
Autres activités d'enseignement	4
Enseignement primaire	11,9
Enseignement pré-primaire	0,4
Enseignement secondaire	0,7
Enseignement supérieur et post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)	0,5
<b>Transports et entreposage</b>	<b>7,4</b>
<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	<b>6,9</b>
Autres transports terrestres de voyageurs	2,9
Transports par conduites	0,2
Transports routiers de fret et services de déménagement	3,7
<b>Autres</b>	<b>0,5</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Pour ce qui est des entreprises déclarantes par sous-branches, il est à noter que les évolutions les plus remarquables sont enregistrées au niveau des sous-branches des « activités des autres organisations associatives » (46,8%), « autres activités d'enseignement » (4,5%), « débits de boissons » (3,5%), et « transports routiers de fret et services de déménagement » (6,2%) (cf. Tableau 40).

Tableau 40 - Evolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par branche et sous-branche

Section d'activités / branche / sous-branche	Evolution des entreprises en %
<b>Autres activités de services</b>	<b>50,9</b>
<b>Activités des organisations associatives</b>	<b>47,7</b>
Activités des autres organisations associatives	46,8
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	0,5
Activités des syndicats de salariés	0,4
<b>Autres services personnels</b>	<b>3,1</b>
Autres services personnels	3,1
<b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>	<b>0,1</b>
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	0,1
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>11,6</b>
<b>Hébergement</b>	<b>3,7</b>
Autres hébergements	0,2
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2,1
Hôtels et hébergement similaire	1,4
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	0,1
<b>Restauration</b>	<b>7,8</b>
Débits de boissons	3,5
Restaurants et services de restauration mobile	3,2
Traiteurs et autres services de restauration	1,1
<b>Enseignement</b>	<b>7,7</b>
<b>Enseignement</b>	<b>7,7</b>
Activités de soutien à l'enseignement	0,9
Autres activités d'enseignement	4,5
Enseignement primaire	1,2
Enseignement pré-primaire	0,2
Enseignement secondaire	0,7
Enseignement supérieur et post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)	0,1
<b>Transports et entreposage</b>	<b>11,7</b>
<b>Activités de poste et de courrier</b>	<b>0,1</b>
Autres activités de poste et de courrier	0,1
<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	<b>0,6</b>
Services auxiliaires des transports	0,6
<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	<b>11</b>
Autres transports terrestres de voyageurs	4,2
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	0,1

Transports ferroviaires de fret	0,1
Transports par conduites	0,4
Transports routiers de fret et services de déménagement	6,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20 - Répartition régionale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2022 - en %<sup>27</sup>



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>27</sup> L'écart absolu représente la valeur absolue de la différence entre les parts d'emplois déclarés par genre pour chaque région selon les tranches de salaires.



Tableau 41 - Répartition des emplois déclarés par les entreprises ne déclarant que des employées femmes ou que des employés hommes en 2022

Section d'activités	En nombre d'emplois			Total	Répartition en %		
	Entreprises ne déclarant que des employées femmes	Entreprises ne déclarant que des employés hommes	Entreprises déclarant des employés femmes et hommes		Entreprises ne déclarant que des employées femmes	Entreprises ne déclarant que des employés hommes	Entreprises déclarant des employés femmes et hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18 167	90 311	546 089	654 567	2,8	13,8	83,4
Santé humaine et action sociale	17 627	2 880	64 661	85 168	20,7	3,4	75,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 998	14 644	215 371	239 013	3,8	6,1	90,1
Autres activités de services	6 291	24 608	119 948	150 847	4,2	16,3	79,5
Enseignement	3 775	3 822	158 751	166 348	2,3	2,3	95,4
Construction	3 264	108 835	494 710	606 809	0,6	17,9	81,5
Industrie manufacturière	2 540	28 113	617 988	648 641	0,4	4,3	95,3
Activités de services administratifs et de soutien	2 353	22 175	593 614	618 142	0,4	3,6	96,0
Hébergement et restauration	2 260	25 728	165 736	193 724	1,2	13,3	85,5
Activités financières et d'assurance	1 651	2 422	77 258	81 331	2,0	3,0	95,0
Information et communication	1 076	5 066	80 497	86 639	1,3	5,8	92,9
Transports et entreposage	905	42 456	115 434	158 795	0,6	26,7	72,7
Agriculture, sylviculture et pêche	520	108 833	557 766	667 119	0,1	16,3	83,6
Activités immobilières	473	2 933	12 584	15 990	3,0	18,3	78,7
Arts, spectacles et activités récréatives	299	1 936	15 255	17 490	1,7	11,1	87,2
Industries extractives	54	4 315	17 570	21 939	0,2	19,7	80,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	35	1 491	22 275	23 801	0,1	6,3	93,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12	405	1 820	2 237	0,5	18,1	81,4
Autres	3 553	1 577	12 773	17 903	19,9	8,8	71,3
<b>Total</b>	<b>73 853</b>	<b>492 550</b>	<b>3 890 100</b>	<b>4 456 503</b>	<b>1,6</b>	<b>11,1</b>	<b>87,3</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Tableau 42 - Répartition par genre et par tranche de salaires des emplois des branches d'activités où le nombre des employées femmes est supérieur au nombre des employés hommes - en 2022

Sous branche de la section « Industrie manufacturière »	[1, 2.800 DH]		] 2.800, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH		Totaux	
	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Total des employées femmes	Total des employés hommes
Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure	70 817	29 859	39 387	17 609	4 156	5 528	1 215	2 042	442	684	175	398	116 192	56 120
Fabrication d'articles en fourrure	205	80	6	11	<5	<5	-	<5	-	-	-	-	212	93
Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques	25 105	4 540	5 008	2 626	623	2 178	141	865	86	346	35	137	30 998	10 692
Transformation et conservation de fruits et légumes	9 712	1 581	2 198	1 466	292	908	79	347	46	130	35	98	12 362	4 530
Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique	7 493	3 591	12 096	7 985	1 849	3 017	829	1 909	463	1 145	183	573	22 913	18 220
Fabrication d'autres textiles	6 901	3 947	3 662	3 457	716	1 630	298	584	117	198	35	124	11 729	9 940
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	2 020	1 113	1 712	1 600	2 127	961	380	498	180	366	60	210	6 479	4 748
<b>Répartition d'emploi par genre en %</b>														
Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure	60,9	53,2	33,9	31,4	3,6	9,9	1	3,6	0,4	1,2	0,2	0,7	100	100
Fabrication d'articles en fourrure	96,7	86	2,8	11,8	0,5	1,1	-	1,1	-	-	-	-	100	100
Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques	81	42,5	16,2	24,6	2	20,4	0,5	8,1	0,2	3,2	0,1	1,2	100	100
Transformation et conservation de fruits et légumes	78,6	34,9	17,8	32,4	2,4	20	0,6	7,7	0,4	2,9	0,2	2,1	100	100
Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique	32,7	19,7	52,8	43,8	8,1	16,6	3,6	10,5	2	6,3	0,8	3,1	100	100

Fabrication d'autres textiles	58,8	39,7	31,2	34,8	6,1	16,4	2,5	5,9	1	2	0,4	1,2	100	100
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	31,2	23,4	26,4	33,7	32,8	20,2	5,9	10,5	2,8	7,7	0,9	4,5	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Tableau 43 - Répartition par genre et par tranches de salaire des emplois des sous-branches d'activités des sections de l' « enseignement » et de la « santé humaine et action sociale » - en 2022

Sous branche des sections de l'enseignement et santé	[1, 2.800 DH]		] 2.800, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH		Total des employées femmes	Total des employés hommes
	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes	Employées femmes	Employés hommes		
Autres activités d'enseignement	21 582	9 395	16 018	8 940	6 642	2 925	3 751	1 760	1 420	901	811	737	50 224	24 658
Enseignement primaire	16 674	5 145	21 425	6 621	4 201	1 640	2 269	921	785	417	450	326	45 804	15 070
Activité des médecins et des dentistes	7 339	767	10 865	1 669	1 618	407	523	228	97	71	37	43	20 479	3 185
Activités hospitalières	4 402	767	10 314	2 650	3 646	1 189	2 631	972	909	535	499	379	22 401	6 492
Autre action sociale sans hébergement	2 559	1 913	2 714	3 308	556	335	232	81	126	79	41	30	6 228	5 746
<b>Répartition d'emploi par genre en %</b>														
Autres activités d'enseignement	43	38,1	31,9	36,3	13,1	11,9	7,5	7,1	2,8	3,7	1,6	3	100	100
Enseignement primaire	36,4	34,1	46,8	43,9	9,1	10,9	5	6,1	1,7	2,8	1	2,2	100	100
Activité des médecins et des dentistes	35,8	24,1	53	52,4	7,9	12,8	2,6	7,2	0,5	2,2	0,2	1,4	100	100
Activités hospitalières	19,7	11,8	46	40,8	16,3	18,3	11,7	15,1	4,1	8,2	2,2	5,8	100	100
Autre action sociale sans hébergement	41,1	33,3	43,6	57,6	8,9	5,8	3,7	1,4	2	1,4	0,7	0,5	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## Focus sur les secteurs d'activités où la part de l'entrepreneuriat féminin est plus importante, en comparaison avec les autres secteurs

Tableau 44 - Evolution annuelle de l'entrepreneuriat féminin dans les trois premiers secteurs par nature d'activité - en %

Activité	2020	2021
<b>Autres activités de services</b>	<b>36,8</b>	<b>38</b>
Coiffure et soins de beauté	22	24,1
Activités des organisations associatives n.c.a. <sup>26</sup> .	4,6	4,1
Blanchisserie-teinturerie	3,4	3,4
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	1,5	1,3
Autres services personnels n.c.a.	1,7	1,5
Activités des syndicats de salariés	1,2	1,2
Autres	2,4	2,4
<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>33,8</b>	<b>35,8</b>
Autres activités pour la santé humaine	8,6	11,3
Activités hospitalières	7,9	7,4
Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	5,1	5,3
Laboratoires d'analyses médicales	2,4	2,8
Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	2,2	2
Pratique dentaire	1,7	1,6
Activité des médecins spécialistes	1,3	1,5
Ambulances	1,5	1,4
Activité des médecins généralistes	1,3	1
Autres	1,8	1,5
<b>Enseignement</b>	<b>28,6</b>	<b>29,2</b>
Enseignements divers	20,9	20,9
Enseignement de la conduite	2,7	2,8
Enseignement pré-primaire	0,7	2,6
Enseignement primaire	2,6	1,1
Enseignement secondaire qualifiant technique ou professionnel	0,3	0,5
Autres	1,3	1,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>26</sup> Cette activité regroupe toutes les entreprises qui ne sont pas mentionnées dans d'autres activités plus précises dans la même section d'activités.

Tableau 45 - Réparation des sous branches ayant l'encours de crédit le plus important alloué aux EPMA selon le genre du dirigeant en millions de dirhams - en 2022

Section d'activités	Sous branche	En millions de DH			Part en %			
		Femme	Homme	Total	Répartition		Ventilation	
					Femme	Homme	Femme	Homme
Activités de services administratifs et de soutien	Location et location-bail de véhicules automobiles	1 625,7	3 341,1	4 966,7	52,7	42,2	32,7	67,3
	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens	511,0	585,6	1 096,5	16,6	7,4	46,6	53,4
	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	297,3	687,3	984,6	9,6	8,7	30,2	69,8
	Activités des agences de voyage et voyagistes	165,5	353,4	518,8	5,4	4,5	31,9	68,1
	Activités de centres d'appels	114,3	361,6	475,9	3,7	4,6	24,0	76,0
	Activités de nettoyage	62,6	689,0	751,6	2,0	8,7	8,3	91,7
	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	55,3	288,3	343,6	1,8	3,6	16,1	83,9
	Activités des agences de travail temporaire	14,8	303,0	317,8	0,5	3,8	4,7	95,3
	Services d'aménagement paysager	14,0	183,6	197,6	0,5	2,3	7,1	92,9
	Autres	223,7	1 124,5	1348,2	7,3	14,2	16,6	83,4
	<b>Total</b>	<b>3 084,2</b>	<b>7 917,3</b>	<b>11001,5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>28,0</b>	<b>72,0</b>
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	1 093,5	2 929,5	4023,0	97,9	99,0	27,2	72,8
	Collecte des déchets	0,1	6,0	6,1	0,0	0,2	1,7	98,3
	Autres	23,3	22,7	46,0	2,1	0,8	50,7	49,3
	<b>Total</b>	<b>1 116,9</b>	<b>2 958,2</b>	<b>4 075,2</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>27,4</b>	<b>72,6</b>
Enseignement	Autres activités d'enseignement	551,4	1 814,8	2 366,1	74,9	79,5	23,3	76,7
	Enseignement primaire	23,9	78,7	102,5	3,2	3,4	23,3	76,7
	Enseignement secondaire	8,1	48,0	56,0	1,1	2,1	14,4	85,6
	Enseignement supérieur et post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)	0,8	112,4	113,2	0,1	4,9	0,7	99,3
	Autres	152,2	227,6	379,9	20,7	10,0	40,1	59,9
	<b>Total</b>	<b>736,3</b>	<b>2 281,4</b>	<b>3 017,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>24,4</b>	<b>75,6</b>
Hébergement et restauration	Hôtels et hébergement similaire	2 356,8	5337,6	7 694,4	81,7	59,3	30,6	69,4

	Restaurants et services de restauration mobile	213,1	1787,5	2 000,6	7,4	19,9	10,7	89,3
	Débites de boissons	181,2	335,6	516,8	6,3	3,7	35,1	64,9
	Traiteurs et autres services de restauration	38,9	846,4	885,2	1,3	9,4	4,4	95,6
	Autres	94,6	695,4	790,0	3,3	7,7	12,0	88,0
	<b>Total</b>	<b>2 884,7</b>	<b>9 002,4</b>	<b>11 887,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>24,3</b>	<b>75,7</b>
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production, transport et distribution d'électricité	1 765,4	14 034,5	15 799,9	99,99	98,6	11,2	88,8
	Autres	0,1	194,8	194,9	0,01	1,4	0,1	99,9
	<b>Total</b>	<b>1 765,5</b>	<b>14 229,3</b>	<b>15 994,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>11,0</b>	<b>89,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## **LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES**

---

1. Liste des graphiques
2. Liste des tableaux
3. Liste des figures





## Liste des graphiques

Graphique 1 - Répartition des EPMA par forme juridique - en % .....	38
Graphique 2 - Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2022 .....	39
Graphique 3 - Répartition des créations des entreprises PM par forme juridique - en % ..	41
Graphique 4 - Evolution des dissolutions des entreprises PM .....	42
Graphique 5 - Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution.....	45
Graphique 6 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS .....	49
Graphique 7 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional - en %.	54
Graphique 8 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %	62
Graphique 9 - Répartition des emplois déclarés par genre - 2022.....	63
Graphique 10 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en % .....	77
Graphique 11 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en % .....	78
Graphique 12 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région - en %.....	80
Graphique 13 - Evolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par région.....	81
Graphique 14 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %.....	82
Graphique 15 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %.....	82
Graphique 16 - Structure du passif des EPMA - en %.....	87
Graphique 17 - Décomposition de la dette financière - en % .....	89
Graphique 18 - Répartition des EPMA par catégorie, selon l'état de leur trésorerie nette - en % .....	90
Graphique 19 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région - en %.....	92
Graphique 20 - Répartition régionale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2022 - en % .....	104

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition des EPMA par catégorie .....	35
Tableau 2 - Répartition des entreprises, ayant changé de taille, par catégorie entre 2020 et 2021 - en nombre .....	36
Tableau 3 - Répartition des EPMA par région .....	36
Tableau 4 - Répartition des EPMA par section d'activités .....	37
Tableau 5 - Répartition des EPMA par classe d'âge.....	38
Tableau 6 - Répartition régionale des créations des entreprises PM .....	40
Tableau 7 - Répartition sectorielle des créations des entreprises PM .....	40
Tableau 8 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région .....	43
Tableau 9 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution.....	44
Tableau 10 - Répartition régionale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS.....	50
Tableau 11 - Répartition régionale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS .....	51
Tableau 12 - Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS .....	52
Tableau 13 - Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS .....	52
Tableau 14 - Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs.....	55
Tableau 15 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises .....	55
Tableau 16 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises .....	56
Tableau 17 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %.....	56
Tableau 18 - Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale .....	60
Tableau 19 - Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs.....	61
Tableau 20 - Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2022 .....	62
Tableau 21 - Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2022 .....	63
Tableau 22 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires - 2022 ..	64
Tableau 23 : Répartition des emplois par genre et région- 2022 .....	66
Tableau 24 - Répartition des emplois par régions et tranches de salaires en 2022 - en %	67
Tableau 25 - Répartition des emplois par genre et section d'activités -2022.....	67
Tableau 26 - Répartition des emplois par genre, section d'activités et tranches de salaires en 2022 - en %.....	69
Tableau 27 - Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2022 - en % .....	70
Tableau 28 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en % .....	83
Tableau 29 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises - en %.....	89
Tableau 30 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises - en %.....	90
Tableau 31 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités - en %.....	92

Tableau 32 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge - en % .....	93
Tableau 33 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises- en % .....	93
Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant - en %.....	94
Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant - en %.....	95
Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant - en % .....	96
Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant - en % .....	97
Tableau 38 - Répartition des EPMA par branche et sous branche d'activité, dont l'effectif a connu les hausses les plus importantes.....	101
Tableau 39 - Evolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par branche et sous-branche.....	102
Tableau 40 - Evolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par branche et sous-branche .....	103
Tableau 41 - Répartition des emplois déclarés par les entreprises ne déclarant que des employées femmes ou que des employés hommes en 2022 .....	105
Tableau 42 - Répartition par genre et par tranche de salaires des emplois des branches d'activités où le nombre des employées femmes est supérieur au nombre des employés hommes - en 2022 .....	106
Tableau 43 - Répartition par genre et par tranches de salaire des emplois des sous-branches d'activités des sections de l' « enseignement » et de la « santé humaine et action sociale » - en 2022.....	107
Tableau 44 - Evolution annuelle de l'entrepreneuriat féminin dans les trois premiers secteurs par nature d'activité - en % .....	108
Tableau 45 - Répartition des sous branches ayant l'encours de crédit le plus important alloué aux EPMA selon le genre du dirigeant en millions de dirhams - en 2022 .....	109

### Liste des figures

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME.....	13
Figure 2 - Plan stratégique 2021 - 2023 .....	15
Figure 3 - Processus de fiabilisation des données .....	16
Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données.....	17
Figure 5 - Catégorie des indicateurs 2023 .....	18
Figure 6 - Cartographie des processus de l'Observatoire .....	21
Figure 7 - Organigramme de l'OMTPME .....	21











# RAPPORT ANNUEL